



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**n° 4 du 6 janvier 2022**

**- Hebdo -**

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés peuvent être consultés  
auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée**

**SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES**

# SOMMAIRE

n° 4 du 6 janvier 2022

## HEBDO

### ARS

Arrêté ARS-PDL/DOSA/PPA/030-2021/85, du 31 décembre 2021, fixant la programmation prévisionnelle pour la période de 2022 à 2026 des contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens des Etablissements et Services Médico-Sociaux de Vendée accueillant des Personnes Agées.

Arrêté ARS-PDL/DG/DSU/2022/1, du 5 janvier 2022, relatif à la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Pays de la Loire.

Arrêté ARS-PDL/DG/DSU/2022/2, du 5 janvier 2022, relatif à la composition de la commission permanente de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Pays de la Loire.

Arrêté ARS-PDL/DG/DSU/2022/3, du 5 janvier 2022, relatif à la composition de la commission spécialisée de l'organisation des soins de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Pays de la Loire.

Arrêté ARS-PDL/DG/DSU/2022/4, du 5 janvier 2022, relatif à la composition de la commission spécialisée de prévention de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Pays de la Loire.

Arrêté ARS-PDL/DG/DSU/2022/5, du 5 janvier 2022, relatif à la composition de la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Pays de la Loire.

### DIRM NAMO

Arrêté n° 3/2022/DIRM-NAMO/RUO, du 5 janvier 2022, portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de pouvoir adjudicateur.

Arrêté n°4/2022, du 5 janvier 2022, portant subdélégation de signature administrative pour les attributions relevant du préfet de la région Pays de la Loire.

### RECTORAT

Arrêté SG n°2021/072, du 1er septembre 2021, portant délégation de signature aux chefs d'établissements publics locaux d'enseignement.

Arrêté SG n°2021/073, du 1er septembre 2021, portant délégation de signature aux chefs d'établissements publics locaux d'enseignement dans le domaine financier.

Arrêté SG n°2021/56, du 1er septembre 2021, relatif à la délégation de signature au directeur académique des services de l'éducation nationale de Maine-et-Loire et à certains agents de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Maine-et-Loire dans le domaine financier.

Arrêté SG n°2021/074, du 2 octobre 2021, portant modification de l'arrêté n°2021/073 portant délégation de signature aux chefs d'établissements publics locaux d'enseignement dans le domaine financier.

Arrêté SG n°2021/075, du 2 novembre 2021, portant modification de l'arrêté n°2021/073 portant délégation de signature aux chefs d'établissements publics locaux d'enseignement dans le domaine financier.

Arrêté SG n°2021/070, du 19 novembre 2021, portant délégation de signature au secrétariat général et à certains agents du Rectorat de Nantes dans le domaine financier.

Arrêté SG n°2021/66, du 20 novembre 2021, relatif à la délégation de signature au directeur de directeur académique des services de l'éducation nationale de Maine-et-Loire et à certains agents de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Maine-et-Loire dans le domaine financier.

Arrêté SG n°2021/071, du 1er décembre 2021, portant modification de l'arrêté 2021/070 portant délégation de signature au secrétaire général et à certains agents du Rectorat de Nantes dans le domaine financier.

## **ZDSO**

Décision, du 24 décembre 2021, portant subdélégation de signature aux agents du bureau zonal de l'exécution des dépenses et des recettes.

Agence Régionale de Santé  
des Pays de la Loire



ARS-PDL/DOSA/PPA/030-2021/85

2021 PSF-DAPAPH/SOA n° 227

### ARRÊTÉ

fixant la programmation prévisionnelle pour la période de 2022 à 2026  
des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens des Etablissements  
et Services Médico-Sociaux de Vendée accueillant des Personnes Agées

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE  
DES PAYS DE LA LOIRE**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE VENDÉE**

**Vu** le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L313-11, L313-12 ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**Vu** la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de sécurité sociale pour 2016, notamment l'article 75 ;

**Vu** la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la Société au vieillissement, et notamment l'article 58 ;

**Vu** la loi n° 2016-1827 du 23 décembre 2016 de financement de la sécurité sociale pour 2017, notamment l'article 89-I.5 ;

**Vu** la loi n° 2017-1836 du 30 décembre 2017 de financement de la sécurité sociale pour 2018, notamment l'article 70 ;

**Vu** la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

**Vu** le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

**Vu** le décret du 22 septembre 2017 portant nomination de Monsieur Jean Jacques COIPLÉ, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire ;

**Vu** l'arrêté n° ARS-PDL/DG/2021-011 en date du 11 mars 2021 portant délégation de signature à Monsieur Florent POUGET, Directeur de l'Offre de santé en faveur de l'autonomie ;

**SUR** proposition du Directeur de l'Offre de Santé et en faveur de l'autonomie de l'Agence Régionale de Santé ;

**SUR** proposition du Directeur général des services départementaux ;

## ARRETEMENT

### Article 1<sup>er</sup> :

Le présent arrêté abroge l'arrêté ARS-PDL/DOSA/PPA/022-2020/85 et 2020 PSF-DAPAPH/SOA n°212 du 09 novembre 2020.

### Article 2 :

Les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), les résidences autonomie (RA), les accueils de jour et les hébergements temporaires autonomes (AJA/HTA) ainsi que les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) feront l'objet d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) conclu dans les conditions prévues à l'article L313-11 du CASF ou au IV ter de l'article L313-12.

### Article 3 :

La liste annexée au présent arrêté précise l'identification des organismes gestionnaires gérant des établissements et services accueillant des personnes âgées concernés par un CPOM, ainsi que l'année prévisionnelle de signature du CPOM.

### Article 4 :

Cette programmation établie pour une durée de cinq ans pourra faire l'objet d'une révision annuelle.

### Article 5 :


Les recours contentieux dirigés contre le présent arrêté doivent être portés devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6, allée de l'Île Gloriette – 44041 NANTES Cedex 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

### Article 6 :

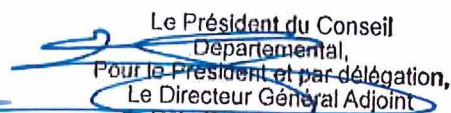
Le Directeur de l'Offre de Santé et en faveur de l'Autonomie et le Président du conseil départemental de Vendée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Pays de la Loire et du département de Vendée.

Fait à Nantes, le **31 DEC. 2021**

Pour le Directeur général  
de l'Agence Régionale de Santé  
et par délégation

  
**Florent POUGET**  
Directeur  
Direction de l'Offre de Santé  
et en faveur de l'Autonomie

Le Président du Conseil Départemental  
de Vendée

  
Le Président du Conseil  
Départemental,  
Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
du Pôle Solidarités et Famille,  
**Laurent SAUSSAYE**

## PROGRAMME 2022 :

FINESS juridique	ORGANISME GESTIONNAIRE	FINESS géo.	ESMS inclus dans le périmètre du CPOM	COMMUNE
850026469	CCAS BELLEVIGNY	850022500	EHPAD L'OREE DU BOCAGE	BELLEVIGNY
850016494	CCAS CHALLANS	850025917	EHPAD MARIE ET ALBERT GUILLONNEAU	CHALLANS
850012733	CCAS DES HERBIERS	850003153	EHPAD LA FONTAINE DU JEU	LES HERBIERS
850012618	CCAS LA BRUFFIERE	850002429	EHPAD ETOILE DU SOIR	LA BRUFFIERE
850012642	CCAS LE CHAMP ST PERE	850003112	EHPAD BEAUSEJOUR	LE CHAMP ST PERE
850009010	CH LOIRE VENDEE OCEAN	850020124 850009606	EHPAD AQUARELLE SSIAD CH LVO	CHALLANS CHALLANS
850012865	CCAS NIEUL LE DOLENT	850003237	EHPAD HENRI PANETIER	NIEUL LE DOLENT
850000365	EHPAD DE BEAUVOIR SUR MER	850002155	EHPAD LES MATHURINS	BEAUVOIR SUR MER
850020280	EHPAD ST ALEXANDRE	850020298	EHPAD SAINT ALEXANDRE	MORTAGNE SUR SEVRE
850020116	LE LOGIS DES OLLONNES	850017294	EHPAD LE LOGIS DES OLLONNES	LES SABLES D'OLLONNE
850018862	SAS CHALLANS	850011057	EHPAD LES JARDINS MEDICIS	CHALLANS
920028669	SAS VILLA BEAUSEJOUR	850017070	EHPAD VILLA BEAUSOLEIL	NOTRE DAME DE RIEZ

## PROGRAMME 2023

FINESS juridique	ORGANISME GESTIONNAIRE	FINESS géo.	ESMS inclus dans le périmètre du CPOM	COMMUNE
850011859	ADAMAD	850011891	HANDI SSIAD 85	DOMPIERRE SUR YON
		850011644	SSIAD ADAMAD NORD EST VENDEE	LES HERBIERS
		850012121	SSIAD ADAMAD CENTRE VENDEE SOINS	LA ROCHE SUR YON
		850020322	SSIAD ADAMAD PAYS DE ST GILLES CROIX DE VIE	ST GILLES CROIX DE VIE
		850021221	SSIAD ADAMAD SUD VENDEE	FONTENAY LE COMTE
		850021700	SSIAD ADAMAD PAYS DE MONTS	SAINT JEAN DE MONTS
		850026089	AJ ADAMAD PAYS DE ST GILLES CROIX DE VIE	ST GILLES CROIX DE VIE
		850024720	HT ADAMAD PAYS DE ST GILLES CROIX DE VIE	ST GILLES CROIX DE VIE
		850025677	HT ADAMAD CENTRE VENDEE SOINS	LA ROCHE SUR YON
		850026550	AJ ADAMAD CENTRE VENDEE SOINS	LA ROCHE SUR YON
850020330	AMAD DU LITTORAL TALMONT - LES SABLES	850020348	SSIAD LES SABLES D'OLONNE	LES SABLES D'OLONNE
850024225	ASS. EHPAD DU CLERGE	850024233	EHPAD DU CLERGE	LES HERBIERS
850014440	ASSOC MAISON STE BERNADETTE	850003773	EHPAD STE BERNADETTE	CHAMPAGNE LES MARAIS
850014382	ASSOCIATION MAISON ST LUC	850003799	EHPAD SAINT LUC	DOIX LES FONTAINES
850014374	ASSOCIATION ST GABRIEL	850003781	EHPAD ST GABRIEL	CUGAND
850006560	ASSOCIATION ST JOSEPH - STE SOPHIE	850003807	EHPAD SAINTE SOPHIE	LA GAUBRETIERE CHANVERRIE
		850003963	EHPAD ST JOSEPH	
850012576	CCAS AVRILLE	850003567	EHPAD PIERRE GENAIS	AVRILLE
850012584	CCAS BENET	850003096	EHPAD VILLA BENETTO	BENET
850016577	CCAS DE BREM SUR MER	850016569	EHPAD L'AGARET	BREM SUR MER
850009382	CCAS DE DOMPIERRE SUR YON	850009390	EHPAD LA BIENVENUE	DOMPIERRE SUR YON
850009283	CCAS DE FALLERON	850009317	EHPAD LES GLYCINES	FALLERON
850012873	CCAS DE PALLUAU	850002296	EHPAD SAINT PIERRE	PALLUAU/ SAINT ETIENNE DU BOIS
850008921	CCAS DE ST ETIENNE DU BOIS	850008947	EHPAD LE COLOMBIER	SAINT ETIENNE DU BOIS
850012881	CCAS LE POIRE SUR VIE	850003252	EHPAD YVES COUGNAUD	LE POIRE SUR VIE
850027582	CCAS LES SABLES d'OLONNE	850016601	EHPAD LES VALLEES	LES SABLES D'OLONNE LES SABLES D'OLONNE
		850025602	EHPAD LES CORDELIERS	
850026451	CCAS SEVREMONT	850003914	EHPAD NOTRE DAME DE LORETTE	SEVREMONT
850017963	CCAS ST HILAIRE DE RIEZ	850021544	EHPAD LOUIS CAIVEAU	SAINT HILAIRE DE RIEZ
850016684	CCAS TREIZE SEPTIERS	850016676	EHPAD LE SEPTIER D'OR	TREIZE SEPTIERS
850000035	CH FONTENAY LE COMTE	850020389	EHPAD CH FONTENAY	FONTENAY LE COMTE
850000092	CH GEORGES MAZURELLE	850017658	EHPAD DU CH GEORGES MAZURELLE	LA ROCHE SUR YON



850026527	CIAS TERRES DE MONTAIGU	850002015	EHPAD MULTISITES LE REPOS	MONTAIGU-VENDEE
		850022443	EHPAD MULTISITES LE VAL DES MAINES	ST GEORGES DE MONTAIGU
		850022435	EHPAD MULTISITES LA PEUPLERAIE	SAINT HILAIRE DE LOULAY
		850026295	EHPAD MULTISITES LA MAISONNEE	LA GUYONNIERE
		850026287	EHPAD MULTISITES LE CLOS DU GRENOUILLER	BOUFFERE
		850026279	EHPAD MULTISITES AGORA	MONTAIGU-VENDEE
850025685	SSIAD TERRES DE MONTAIGU	MONTAIGU-VENDEE		
850003260	EHPAD MULTISITES L'ARBRASEVE	ROCHESERVIERE		
850023425	EHPAD MULTISITES MARTIAL CAILLAUD	L HERBERGEMENT		
850000431	EHPAD LES ROCHES	850002189	EHPAD LES ROCHES	CHATEAU GUIBERT
850000456	EHPAD RESIDENCE AU FIL DES MAINES	850002213	EHPAD RESIDENCE AU FIL DES MAINES	SAINT FULGENT
		850002197	EHPAD RESIDENCE AU FIL DES MAINES	CHAVAGNES EN PAILLERS
750005068	MGEN ACTION SANITAIRE ET SOCIALE	850021973	EHPAD LA CHIMOTAIE	CUGAND
850013384	SARL LES MOTS BLEUS	850013509	AJ LES MOTS BLEUS	LA GUYONNIERE
850023649	VIVALTO VIE	850023656	EHPAD LE BOCAGE	ANTIGNY
850011834		850011842	EHPAD LA CLE DE SOL	MOULLERON S GERMAIN

## PROGRAMME 2024

FINESS juridique	ORGANISME GESTIONNAIRE	FINESS géo.	ESMS inclus dans le périmètre du CPOM	COMMUNE
850014408	ASSOC BIENFAISANCE ST JOSEPH	850003872	EHPAD SAINT JOSEPH	VIX
850014424	ASSOCIATION LA SAINTE FAMILLE	850003849	EHPAD LA SAINTE FAMILLE	SAINTE GEMME LA PLAINE
850009945	ASSOCIATION MARIE LOUISE TRICHET	850009952	EHPAD LA SAGESSE	SAINT LAURENT SUR SEVRE
850020033	CCAS BRETIGNOLLES SUR MER	850022781	EHPAD DE L'AUBRAIE	BRETIGNOLLES SUR MER
850012675	CCAS COMMEQUIERS	850003146	EHPAD LES MIMOSAS	COMMEQUIERS
850023078	CCAS DE BEAULIEU SOUS LA ROCHE	850023086	EHPAD LA SOURCE	BEAULIEU SOUS LA ROCHE
850012949	CCAS DE ST JEAN DE MONT	850003302	EHPAD LA FORET	SAINT JEAN DE MONT
850026972	CCAS D'ESSARTS EN BOCAGE	850003575 850023037	EHPAD MULTISITE D' ESSARTS EN BOCAGE EHPAD MULTISITE D' ESSARTS EN BOCAGE	ESSARTS EN BOCAGE ST MARTIN DES NOYERS
850012543	CCAS L'AIGUILLON SUR MER	850003088	EHPAD PAUL BOUHIER	L'AIGUILLON SUR MER
850009036	CCAS L'AIGUILLON SUR VIE	850009044	EHPAD LES BOUTONS D'OR	L'AIGUILLON SUR VIE
850012691	CCAS LA FERRIERE	850003583	EHPAD DURAND ROBIN	LA FERRIERE
850012840	CCAS MOUTIERS LES MAUXFAITS	850003229	EHPAD L'ERMITAGE	MOUTIERS LES MAUXFAITS
850012899	CCAS POUZAUGES	850003492	EHPAD LES COLLINES	POUZAUGES
850016635	CCAS SOULLANS	850016627	EHPAD LES CHATAIGNIERS	SOULLANS
850017831	CCAS ST CHRISTOPHE DU LIGNERON	850023060	EHPAD ST CHRISTOPHE	SAINT CHRISTOPHE DU LIGNERON
850025206	CCAS ST DENIS LA CHEVASSE	850025214	EHPAD LES GLYCINES	SAINT DENIS LA CHEVASSE
850012964	CCAS TALMONT ST HILAIRE	850003310	EHPAD LE HAVRE DU PAYRE	TALMONT SAINT HILAIRE
850000100	CH DE NOIRMOUTIER	850020439	EHPAD CH NOIRMOUTIER	NOIRMOUTIER EN L'ILE
850009010	CH LOIRE VENDEE OCEAN	850020488	EHPAD ST GILLES CROIX DE VIE	ST GILLES CROIX DE VIE
850025610	CIAS COTEAUX DE L'YON	850025628	EHPAD LES COTEAUX DE L'YON	RIVES DE L'YON
850012717	CIAS DU PAYS DE FONTENAY- VENDEE	850003245 850023136	EHPAD MULTISITE PISSOTTE-VOUVANT EHPAD MULTISITE PISSOTTE-VOUVANT	PISSOTTE VOUVANT
850012931	CIAS VENDEE AUTISE	850003815 850023045 850002254 850003484	EHPAD MULTISITE LE MARAIS EHPAD ALIENOR D'AQUITAINE EHPAD LA MOULINOTTE EHPAD MULTISITE LE MARAIS	MAILLE RIVES D'AUTISE SAINT HILAIRE DES LOGES MAILLEZAIS
850000373	EHPAD LA REYNERIE	850002163 850009267	EHPAD LA REYNERIE SSIAD CANTON DE BEAUVOIR	BOUIN BOUIN
850018979	FEDERATION ADMR VENDEE	850011784 850011958 850012493 850017302	AJ LES HUTTIERS EHPAD SIMONNE MOREAU EHPAD L'ESTRAN EHPAD LES MAISONS DE L'HARMONIE	MAILLEZAIS AUBIGNY LES CLOUZEUX LA GUERINIERE LA CHAIZE GIRAUD
850011826	SAS LES JARDINS D'OLONNE	850011503	EHPAD LES JARDINS D'OLONNE	LES SABLES D'OLONNE

## PROGRAMME 2025

FINESS juridique	ORGANISME GESTIONNAIRE	FINESS géo.	ESMS inclus dans le périmètre du CPOM	COMMUNE
850025180	ASS CHARLOTTE GABRIELLE RANFRAY	850007899	EHPAD MAISON DU SACRE COEURS	CHAVAGNES EN PAILLERS
850000514	ASSOCIATION DU RULEAU	850003906	EHPAD CHARLES MARGUERITE	AIZENAY
850009275	ASSOCIATION MAISON STE ANNE	850003930	EHPAD SAINTE ANNE	JARD SUR MER
850003955	ASSOCIATION MAISONS STE MARIE	850005117	EHPAD SAINTE MARIE	TALMONT SAINT HILAIRE
850024449	ASSOCIATION MARIE BRISSON	850024456	EHPAD UNION CHRETIENNE	FONTENAY LE COMTE
850014390	ASSOCIATION ST DENIS	850003898	EHPAD SAINT DENIS	VOUILLE LES MARAIS
850012535	CCAS DE LA ROCHE SUR YON	850003278	EHPAD ANDRE BOUTELIER	LA ROCHE SUR YON
		850003286	EHPAD LEON TAPON	LA ROCHE SUR YON
		850006545	EHPAD ST ANDRE D'ORNAY	LA ROCHE SUR YON
		850008699	EHPAD LA VIGNE AUX ROSES	LA ROCHE SUR YON
		850016643	EHPAD LE MOULIN ROUGE	LA ROCHE SUR YON
850006610	CCAS LE PERRIER	850006651	EHPAD LA CAP'LINE	LE PERRIER
850023953	CCAS LE BOUPERE	850023961	EHPAD LA CHARMILLE	LE BOUPERE
850012980	CCAS MOUILLERON LE CAPTIF	850022864	EHPAD LES BORDS D'AMBOISE	MOUILLERON LE CAPTIF
850025222	CCAS VAIRÉ	850025230	EHPAD LE PARC DE L'AUZANCE	VAIRÉ
850022856	CCAS VENANSULT	850022872	EHPAD LE VAL FLEURI	VENANSULT
850006172	CIAS PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	850022831	EHPAD LA PIERRE ROSE	SAINT PIERRE DU CHEMIN
850007469	CONGREGATION SOEURS SACRES COEURS	850007709	EHPAD MAISON ESTHER BLE	LES BROUZILS
850000381	EHPAD PAYRAUDEAU	850002171	EHPAD PAYRAUDEAU	LA CHAIZE LE VICOMTE
330050899	SAS COLISEE PATRIMOINE	850009432	EHPAD LES IRIS	GIVRAND

## PROGRAMME 2026

FINESS juridique	ORGANISME GESTIONNAIRE	FINESS géo.	ESMS inclus dans le périmètre du CPOM	COMMUNE
850026964	CIAS DU PAYS DE ST FULGENT LES ESSARTS	850024746 850024761	EHPAD LES ROSES D'OR – LA ROSERAIE EHPAD LES ROSES D'OR – LE CHENE D'OR	CHAUCHE LES BROUZILS
850012550	CCAS ANGLES	850003559	EHPAD LOUIS CROSNIER	ANGLES
850012998	CCAS DE L'ILE D'YEU	850003179 850005034	EHPAD LES CHENES VERTS EHPAD CALYPSO	ILE D'YEU ILE D'YEU
850012659	CCAS DE LA CHATAIGNERAIE	850003138	EHPAD BON ACCUEIL	LA CHATAIGNERAIE
850022401	CCAS LA TRANCHE SUR MER	850022419	EHPAD LES TULIPES	LA TRANCHE SUR MER
850026535	CCAS LES ACHARDS	850003211	EHPAD BETHANIE	LA MOTHE ACHARD / LES ACHARDS
850012758	CCAS LES LANDES GENUSSON	850003187	EHPAD LES BRUYERES	LES LANDES GENUSSON
850012774	CCAS LES LUCS SUR BOULOGNE	850003195	EHPAD SAINTE ANNE	LES LUCS SUR BOULOGNE
850012741	CCAS L'HERMENAULT	850003161	EHPAD BELLEVUE	L'HERMENAULT
850005240	CCAS NOTRE DAME DE MONTS	850005257	EHPAD LES OYATS	NOTRE DAME DE MONTS
850009242	CIAS PAYS CHANTONNAY	850003120 850021379 850004896 850023995	EHPAD PAYS CHANTONNAY L'ASSEMBLEE EHPAD PAYS CHANTONNAY LES HUMEAUX EHPAD PAYS CHANTONNAY L'ES ERABLES MAISON DE VIE LES GRANDS-PARENTS	CHANTONNAY BOURNEZEAU SAINT PROUANT SAINTE CECILE
850026600	CIAS SUD VENDEE LITTORAL	850003104 850003831 850023102 850019829 850003294	EHPAD LES PICTONS EHPAD RESIDENCE FLEURIE EHPAD LE CHENE VERT EHPAD LES MARRONNIERS EHPAD LA SMAGNE	CHAILLE LES MARAIS NALLIERS PUYRAVAULT LA CAILLIERE ST HILAIRE SAINTE HERMINE
850002239	EHPAD ERNEST GUERIN	850020470	EHPAD ERNEST GUERIN	SAINT JEAN DE MONTS
750056335	KORIAN SA MEDICA France 85	850024712 850022807 850011909 850004912	EHPAD LE HOME DU VERGER EHPAD LES FILS D'ARGENT EHPAD RICHELIEU EHPAD KORIAN BOURGENAY	APREMONT FONTENAY LE COMTE LA ROCHE SUR YON LES SABLES D'OLONNE
850027681	SARL LA BERTHOMIERE	850022385	EHPAD LA BERTHOMIERE	LONGEVILLE SUR MER
850025164	SIVU REALISATION GESTION LOGEMENT FOYER	850025172	EHPAD LES HIRONDELLES	BEAUREPAIRE

**ARRETE ARS-PDL/DG/DSU/2022/1**

annule et remplace l'arrêté ARS-PDL/DG/DSU/2021/18 du 20 octobre 2021

**relatif à la composition de la conférence régionale de la santé  
et de l'autonomie Pays de la Loire**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE  
PAYS DE LA LOIRE**

- VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU l'article L1432-4 du code de la santé publique relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU les articles D1432-28 à D1432-53 du code de la santé publique relatifs à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU le décret du 22 septembre 2017 portant nomination de Monsieur Jean-Jacques COIPILET, en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire à compter du 1er octobre 2017 ;
- VU l'arrêté ARS/PDL/DG 2020-042 du 31 décembre 2020 portant délégation de signature à M. Benoît JAMES, conseiller auprès du directeur général de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire ;
- VU l'arrêté ARS-PDL/DG/DSU/2021/18 du 20/10/2021 relatif à la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Pays de la Loire ;
- VU les décisions ou les propositions transmises par les organismes concernés ;

**ARRETE**

**Article 1**

La conférence régionale de la santé et de l'autonomie Pays de la Loire est composée ainsi qu'il suit :

**Collège 1 : Représentants des collectivités territoriales**

**a) Trois conseillers régionaux**

- Titulaire : **Mme Nathalie POIRIER**, conseillère régionale  
Suppléant : *Pas de désignation*  
Suppléant : *Pas de désignation*
  
- Titulaire : **Mme Anne BEAUCHEF**, conseillère régionale  
Suppléant : *Pas de désignation*  
Suppléant : *Pas de désignation*

- Titulaire : **M. Jean-Michel BUF**, conseiller régional
- Suppléant : *Pas de désignation*
- Suppléant : *Pas de désignation*

**b) Le président du conseil départemental, ou son représentant**

- Titulaire : **le président du conseil départemental de la Loire-Atlantique**
- Suppléant : *Pas de désignation*
- Suppléant : *Pas de désignation*
  
- Titulaire : **la présidente du conseil départemental du Maine-et-Loire**, ou sa représentante, **Mme Marie-Paule CHESNEAU**, vice-présidente du conseil départemental
- Suppléant : **Mme Françoise DAMAS**, vice-présidente du conseil départemental
- Suppléant : **Mme Marie-Pierre MARTIN**, vice-présidente du conseil départemental
  
- Titulaire : **le président du conseil départemental de la Mayenne**, ou sa représentante, **Mme Corinne SEGRETAIN**, vice-présidente du conseil départemental
- Suppléant : **Mme Aurélie MAHIER**, conseillère départementale de la Mayenne
- Suppléant : **Dr Jean-François SALLARD**, conseiller départemental de la Mayenne
  
- Titulaire : **le président du conseil départemental de la Sarthe**
- Suppléant : *Pas de désignation*
- Suppléant : *Pas de désignation*
  
- Titulaire : **le président du conseil départemental de la Vendée**, ou sa représentante, **Mme Isabelle RIVIERE**, vice-présidente du conseil départemental
- Suppléant : *Pas de désignation*
- Suppléant : *Pas de désignation*

**c) Trois représentants des groupements de communes**

- Titulaire : *Pas de désignation*
- Suppléant : *Pas de désignation*
- Suppléant : *Pas de désignation*
  
- Titulaire : *Pas de désignation*
- Suppléant : *Pas de désignation*
- Suppléant : *Pas de désignation*
  
- Titulaire : *Pas de désignation*
- Suppléant : *Pas de désignation*
- Suppléant : *Pas de désignation*

**d) Trois représentants des communes**

- Titulaire : **M. Emmanuel RIVERY**, maire du Loroux-Bottereau (44)  
Suppléant : *Pas de désignation*  
Suppléant : *Pas de désignation*
- Titulaire : **Mme Anne-Marie COULON**, maire de Monzeuil-Saint-Martin (85)  
Suppléant : *Pas de désignation*  
Suppléant : *Pas de désignation*
- Titulaire : **Mme Marie-Cécile MORICE**, maire de Bais (53)  
Suppléant : *Pas de désignation*  
Suppléant : *Pas de désignation*

**Collège 2 : Représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux**

**a) Huit représentants des associations agréées au titre de l'article L 1114-1**

- Titulaire : **Mme Margaret RENAUDIN**, représentante de l'URAF des Pays de la Loire  
Suppléant : **Mme Alette GAMBRELLE**, représentante de l'URAF des Pays de la Loire  
Suppléant : *Pas de désignation*
- Titulaire : **M. Gérard ALLARD**, représentant de l'UFC Que Choisir  
Suppléant : **M. Pierre BESNARD**, représentant de l'UFC Que Choisir  
Suppléant : **M. Charles CARO**, représentant de l'UFC Que Choisir
- Titulaire : **Mme Marie-Christine LARIVE**, représentante de la Ligue contre le cancer  
Suppléant : **M. Pierre-Marie PABOT DU CHATELARD**, représentant de la Ligue contre le cancer  
Suppléant : **Mme Nadine GOURDON**, représentante de la Ligue contre le cancer
- Titulaire : **Mme Jacqueline HOUDAYER**, représentante de France Assos Pays de la Loire  
Suppléant : **Mme Marylène FLEURY**, représentante de France Assos Pays de la Loire  
Suppléant : **Mme Dominique CHARTON**, représentante de France Assos Pays de la Loire
- Titulaire : **M. Gaël GOURMELEN**, représentant de l'association AIDES région Pays de la Loire  
Suppléant : **M. Karim SAMJEE**, représentant de l'association française des diabétiques  
Suppléant : **Mme Christine DUFFAUD**, représentante de Polio-France-Glip
- Titulaire : **M. Philippe HULIN**, représentant de l'UNAFAM  
Suppléant : **M. Loïc JAMOTEAU**, représentant du comité de défense des hôpitaux et des maternités  
Suppléant : **Mme Catherine HERNIOTTE**, représentante de l'association JALMALV
- Titulaire : **M. Bruno MARTIN**, représentant de l'association France Alzheimer  
Suppléant : **Mme Françoise GUERIN-GIACALONE**, représentante de l'association française contre la myopathie  
Suppléant : **Mme Martine ROUTON**, représentante de l'association Valentin Haüy

- Titulaire : **M. Jacques ROQUAND**, représentant de la FNATH, Association des accidentés de la vie
- Suppléant : **Mme Florence FOURMONT**, représentante de l'UNAPEI Pays de la Loire
- Suppléant : **M. Marc VEROVE**, représentant d'APF France Handicap

**b) Quatre représentants des associations de retraités et personnes âgées, désignés sur proposition des conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie**

- Titulaire : **M. René PAVAGEAU**, représentant de l'union nationale des syndicats autonomes au CDMCA 44
- Suppléant : **M. Pierre-Yves TREHIN**, représentant de l'union territoriale des retraités CFDT au CDMCA 44
- Suppléant : *En attente de propositions*
- Titulaire : **M. Gérard DUMONT**, représentant de la fédération nationale des associations de retraités et préretraités au CDCA 49
- Suppléant : **M. Thierry LESAIN**, représentant de l'union départementale des personnels et retraités de la gendarmerie au CDCA 49
- Suppléant : **M. Guy MAURICE**, représentant de la fédération nationale des associations de retraités et préretraités au CDCA 49
- Titulaire : **M. Etienne JUSSAUME**, représentant de l'union territoriale des retraités CFDT au CDCA 72
- Suppléant : **M. Gilbert CHARRIER**, représentant de l'union départementale des retraités FO au CDCA 72
- Suppléant : *En attente de propositions*
- Titulaire : *En attente de propositions*
- Suppléant : *En attente de propositions*
- Suppléant : *En attente de propositions*

**c) Quatre représentants des associations des personnes handicapées, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée, désignés sur proposition des conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie**

- Titulaire : **Mme Christine LAMBERTS**, représentante de l'APAJH au CDMCA 44
- Suppléant : **Mme Sophie BIETTE**, représentante de l'ADAPEI au CDMCA 44
- Suppléant : **M. Daniel GERARD**, représentant de l'association pour l'aide aux personnes handicapées au CDMCA 44
- Titulaire : **M. Alain DOLLEY**, représentant de l'association ligérienne d'aide aux handicapés mentaux et inadaptés (ALAHMI) au CDCA 49
- Suppléant : **M. Jacques REBIERES**, représentant de l'association régionale Les Chesnaies au CDCA 49
- Suppléant : **Mme Catherine DELAUNAY**, représentante de l'association accompagner, promouvoir, intégrer les déficients visuels (APIDV) au CDCA 49
- Titulaire : **Mme Nathalie BOMPART**, représentant de l'ADIMC 72 au CDCA 72
- Suppléant : **M. Dominique MORIN**, représentant de l'APAJH au CDCA 72
- Suppléant : *En attente de propositions*



- Titulaire : **M. Paul TEXIER**, représentant d'APF France Handicap au CDCA 85  
Suppléant : *En attente de propositions*  
Suppléant : *En attente de propositions*

### **Collège 3 : Représentants des conseils territoriaux de santé**

- Titulaire : **le président du conseil territorial de santé de Loire-Atlantique**, ou son représentant, **M. Erwann DELEPINE**, vice-président du conseil territorial de santé  
Suppléant : *Pas de désignation*  
Suppléant : *Pas de désignation*
- Titulaire : **le président du conseil territorial de santé du Maine-et-Loire**  
Suppléant : *Pas de désignation*  
Suppléant : *Pas de désignation*
- Titulaire : **le président du conseil territorial de santé de la Mayenne**  
Suppléant : *Pas de désignation*  
Suppléant : *Pas de désignation*
- Titulaire : **le président du conseil territorial de santé de la Sarthe**  
Suppléant : **M. Julien SERAPHIN**  
Suppléant : **M. Pascal BOUCHERIE**
- Titulaire : **le président du conseil territorial de santé de la Vendée**  
Suppléant : *Pas de désignation*  
Suppléant : *Pas de désignation*

### **Collège 4 : Partenaires sociaux**

#### **a) Cinq représentants des organisations syndicales de salariés**

- Titulaire : **M. Vincent MEVEL**, représentant CFDT  
Suppléant : **Mme Amélie BOURCIER**, représentante CFDT  
Suppléant : **M. Gilles HARDOUIN**, représentant CFDT
- Titulaire : **Mme Jacqueline LE PENNEC**, représentant CFE-CGC  
Suppléant : **M. Jean-Yves LE BIDEAU**, représentant CFE-CGC  
Suppléant : **M. Alain HARDY**, représentant CFE-CGC
- Titulaire : **M. Gilles LATOURNERIE**, représentant CFTC  
Suppléant : **M. François POURPOINT**, représentant CFTC  
Suppléant : **M. Jean-Yves TRINIDAD**, représentant CFTC

- Titulaire : *Pas de désignation de la CGT*  
Suppléant : *Pas de désignation de la CGT*  
Suppléant : *Pas de désignation de la CGT*
- Titulaire : **M. Benjamin DELRUE**, représentant CGT-FO  
Suppléant : **M. Sébastien LARDEUX**, représentant CGT-FO  
Suppléant : **Mme Annabelle ETIENNE**, représentant CGT-FO

**b) Trois représentants des organisations professionnelles d'employeurs**

- Titulaire : **M. Mathieu VERGER**, représentant MEDEF  
Suppléant : **M. Pierre-Marie VIAUD**, représentant MEDEF  
Suppléant : **M. Norbert PADILLA**, représentant MEDEF
- Titulaire : **M. Luc ANDRE**, représentant CPME  
Suppléant : **M. Pascal BRAGUIER**, représentant CPME  
Suppléant : *Pas de désignation*
- Titulaire : **M. Gervais BARRE**, représentant U2P  
Suppléant : **Mme Maryvonne LUSSON**, représentant U2P  
Suppléant : *Pas de désignation*

**c) Un représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales**

- Titulaire : **M. Philippe BELY**, représentant la chambre des métiers et de l'artisanat des Pays de la Loire  
Suppléant : *Pas de désignation*  
Suppléant : *Pas de désignation*

**d) Un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles**

- Titulaire : **Mme Anne GAUTIER**, représentante de la Chambre d'agriculture Pays de la Loire  
Suppléant : *Pas de désignation*  
Suppléant : *Pas de désignation*

**Collège 5 : Acteurs de la cohésion et de la protection sociales**

**a) Deux représentants des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité**

- Titulaire : **Mme Christine LE CORVEC**, déléguée régionale de Médecins du Monde  
Suppléant : **M. Jean-François ROSSIGNOL**, représentant l'URIOPSS  
Suppléant : *Pas de désignation*

- Titulaire : **M. Olivier GARREAU**, représentant la FAS
- Suppléant : **Mme Cathy BELLEC**, représentant l'URIOPSS
- Suppléant : **M. Alain DAVID**, coordinateur régional de l'action sociale, Croix Rouge Française

**b) Un représentant de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail**

- Titulaire : **M. Philippe CHALET**, président de la CARSAT Pays de la Loire
- Suppléant : **Mme Sofi LEROY**, administratrice CARSAT Pays de la Loire
- Suppléant : **M. Michel GUINE**, administrateur CARSAT Pays de la Loire

**c) Un représentant des caisses d'allocations familiales**

- Titulaire : **Mme Evelynne GILLOT**, présidente de la CAF de la Mayenne
- Suppléant : **M. Christian NOTTE-FORZY**, administrateur de la CAF du Maine-et-Loire
- Suppléant : *Pas de désignation*

**d) Un représentant de la mutualité française**

- Titulaire : **M. Lionel LE GOUALE**, représentant de la Mutualité française
- Suppléant : **Mme Cyrille PASTRE**, représentante de la Mutualité française
- Suppléant : **M. Thibault DOUTE**, représentant de la Mutualité française

**e) Le directeur d'organisme, représentant au niveau régional, les régimes d'assurance maladie dont la caisse nationale est membre de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie, ou son représentant**

- Titulaire : **M. Pierre ROUSSEAU**, directeur coordonnateur de la gestion du risque des organismes d'assurance maladie des Pays de la Loire
- Suppléant : **M. Jean-Paul PRIEUR**, directeur coordonnateur délégué de la gestion du risque des organismes d'assurance maladie des Pays de la Loire
- Suppléant : **M. Thomas BOUVIER**, sous-directeur à la CPAM 44 en charge de la coordination régionale de l'assurance maladie Pays de la Loire

**f) Un représentant des établissements ou services qui assurent l'accueil et l'accompagnement de personnes confrontées à des difficultés spécifiques mentionnées au 9° de l'article L321-1 du code de l'action sociale et des familles**

- Titulaire : **Mme Patricia CORADETTI**, directrice des ACT de l'association Montjoie, proposée par la Fédération santé habitat
- Suppléant : **Mme Nathalie THIETARD**, directrice CSAPA et CAARUD, Opepia 44, proposée par la Fédération addiction
- Suppléant : **M. Fabien BELIARDE**, directeur d'activités de l'association Aurore, proposé par la Fédération santé habitat

## Collège 6 : Acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé

### a) Deux représentants des services de santé scolaire et universitaire

- Titulaire : **Dr Anne-Léopoldine VINCENT**, médecin conseiller technique auprès du recteur  
Suppléant : **Mme Noémi FEUTRY**, infirmière conseillère technique auprès du recteur  
Suppléant : *Pas de désignation*
- Titulaire : **M. Jérôme SANCHEZ**, conseiller technique de service social auprès du recteur  
Suppléant : *Pas de désignation*  
Suppléant : *Pas de désignation*

### b) Deux représentants des services de santé au travail

- Titulaire : **M. Jean-Marc LAFFAY**, président SSTI 72  
Suppléant : **Mme Muriel HUSSET**, directrice SSTI 72  
Suppléant : *Pas de désignation*
- Titulaire : **M. Jean CESBRON**, président du service de santé au travail de la région nantaise (SSTRN)  
Suppléant : **Mme Anne SAINT-LAURENT**, directrice du service de santé au travail de la région nantaise (SSTRN)  
Suppléant : *Pas de désignation*

### c) Deux représentants des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile

- Titulaire : **Dr Nathalie JANNIN-BURONFOSSE**, médecin chef de service - service de PMI de la direction enfance familles du conseil départemental de Loire-Atlantique  
Suppléant : **Mme Nathalie HALBARDIER-BUENDIA**, adjointe à la chef de service - service de PMI de la direction enfance familles du conseil départemental de Loire-Atlantique  
Suppléant : *Pas de désignation*
- Titulaire : **Dr Edwige VERDON**, médecin chef de service – service de protection maternelle et infantile du conseil départemental de la Vendée  
Suppléant : *Pas de désignation*  
Suppléant : *Pas de désignation*

### d) Deux représentants des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé, dont un œuvrant dans le domaine médico-social ou de la cohésion sociale

- Titulaire : **Dr Marc SCHOENE**, représentant de l'IREPS  
Suppléant : **Mme Elise QUELENNEC**, représentante de l'IREPS  
Suppléant : *Pas de désignation*

- Titulaire : **M. Pierre PERROCHEAU**, représentant la Fédération addiction Pays de la Loire  
Suppléant : **Mme Catherine LOISELEUX**, directrice régionale de l'Association addictions France  
Suppléant : *Pas de désignation*

e) *Un représentant des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche*

- Titulaire : **Dr Jean-François BUYCK**, directeur de l'ORS Pays de la Loire  
Suppléant : **Mme Arièle LAMBERT**, directrice du CREA  
Suppléant : **Mme Valérie GUENOT**, conseillère technique CREA

f) *Un représentant des associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L141-1 du code de l'environnement*

- Titulaire : **M. Jean-François HOGU**, représentant de France Nature Environnement Pays de la Loire  
Suppléant : *Pas de désignation*  
Suppléant : *Pas de désignation*

#### Collège 7 : Offreurs des services de santé

a) *Cinq représentants des établissements publics de santé, dont au moins trois présidents de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers et de centres hospitaliers universitaires et de centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie (CME)*

- Titulaire : **Mme Diane PETTER**, directrice adjointe du CH du Mans  
Suppléant : **Mme Cécile JAGLIN-GRIMONPREZ**, directrice générale du CHU d'Angers  
Suppléant : **M. Antoine CHEREAU**, président du conseil de surveillance du CHD Vendée
- Titulaire : **M. Pierre VOLLOT**, directeur du CH de Cholet  
Suppléant : **M. Francis SAINT-HUBERT**, directeur du CHD Vendée  
Suppléant : *Pas de désignation*
- Titulaire : **Pr Alain MERCAT**, président de la CME du CHU d'Angers  
Suppléant : **Pr Karim ASEHNOUNE**, président de la CME du CHU de Nantes  
Suppléant : *Pas de désignation*
- Titulaire : **Dr François GOUPIL**, président de la CME du CH du Mans  
Suppléant : *Pas de désignation*  
Suppléant : *Pas de désignation*
- Titulaire : **Dr François BERTHOLON**, président de la CME du CH Daumézou – Bouguenais  
Suppléant : *Pas de désignation*  
Suppléant : *Pas de désignation*

**b) Deux représentants des établissements privés de santé à but lucratif, dont au moins un président de conférence médicale d'établissement**

- Titulaire : M. Sébastien MOUNIER, Clinique Saint Joseph - 49  
Suppléant : M. Christophe COQUELIN, HAD saumurois - 49  
Suppléant : M. Didier DELAUDAUD, Hôpital privé du Confluent - 44
- Titulaire : Dr Bruno RIOULT, Hôpital privé du Confluent - 44  
Suppléant : Dr Karim GACEM, Polyclinique du Parc - 49  
Suppléant : Dr Sandrine GUINEBRETIERE, Santé Atlantique - 49

**c) Trois représentants des établissements privés de santé à but non lucratif, dont au moins un président de commission médicale d'établissement, et au moins un représentant de l'Institut de Cancérologie de l'Ouest**

- Titulaire : Mme Cécile ALLEMAN, directrice générale, Les Capucins - Angers  
Suppléant : Mme Lucie CARBONE, directrice, ESEAN - Nantes  
Suppléant : M. Hubert JASPARD, directeur général adjoint, Clinique Jules Verne - Nantes
- Titulaire : Dr Sophie PICOT, présidente de la CME, ESEAN - Nantes  
Suppléant : Dr Isabelle VRIGNAUD, présidente de la CME de la Clinique de l'Estuaire – Saint-Nazaire  
Suppléant : Dr Sébastien CAMPARD, président de la CME de la Clinique Jules Verne – Nantes
- Titulaire : Mme Viviane JOALLAND, directrice générale adjointe, Institut de Cancérologie de l'Ouest  
Suppléant : Pr Mario CAMPONE, directeur général, Institut de Cancérologie de l'Ouest  
Suppléant : Pas de désignation

**d) Un représentant des établissements assurant des activités de soins à domicile**

- Titulaire : Mme Agnès PICHOT, directrice de l'Hospitalisation à domicile Nantes et région  
Suppléant : Mme Alexandra MOREAU, directrice de l'Hospitalisation à domicile Vendée  
Suppléant : Mme Catherine MONGIN, directrice de l'Hospitalisation à domicile Saint-Sauveur

**e) Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées**

- Titulaire : Mme Peggy JEHANNO, directrice de l'URIOPSS  
Suppléant : Mme Céline REID, représentante de l'URIOPSS  
Suppléant : M. Stéphane MATTEI, représentant de l'URIOPSS, directeur de l'association La Belle Ouvrage - Laval
- Titulaire : M. Fabrice EVAIN, représentant de la FEHAP, directeur général des Œuvres de Pen Bron  
Suppléant : M. Arnaud GOASGUEN, représentant de NEXEM, directeur général de l'ADAPEI 44  
Suppléant : Mme Geneviève DELOSTAL, représentante de la FEHAP, directrice du centre médico-social du Croisic

- Titulaire : **M. Jean SELLIER**, représentant de NEXEM, directeur général de l'ADAPEI 49
- Suppléant : **M. Patrick SORIA**, représentant de NEXEM, directeur général de l'ADAPEI 85
- Suppléant : **M. Ludovic HUSSE**, représentant de NEXEM, directeur général de l'ADAPEI 72
  
- Titulaire : **M. Ludovic LE MERRER**, directeur régional de la Croix Rouge Française
- Suppléant : **M. Mikael CLOAREC**, représentant la Croix Rouge Française, ESAT Jardin des Plantes, Doué-en-Anjou
- Suppléant : **Mme Maryline GUIBOURET**, représentant de NEXEM, directrice générale de l'APEI de Sablé-Solesmes

**f) Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées**

- Titulaire : **Mme Véronique BORRIELLO**, représentante de la Fédération nationale des associations de directeurs d'établissements et services pour personnes âgées
- Suppléant : **M. Philippe CAILLON**, représentant de l'URIOPSS, directeur EHPAD Saint-Joseph - Nantes
- Suppléant : **M. David RACAPE**, directeur résidence Ginkgo Biloba-CRF - Nantes
  
- Titulaire : **M. Willy SIRET**, directeur général aux Opérations, LNA santé
- Suppléant : **M. Bernard MORICEAU**, directeur opérationnel Atlantique EMERA
- Suppléant : **M. Christophe BOULANGER**, directeur des opérations médico-sociales, LNA santé
  
- Titulaire : **Mme Céline MONTIGNY-FRAPY**, Pôle hospitalier et gériatrique Nord Sarthe
- Suppléant : **Mme Géraldine ROY**, EHPAD de Saint-Laurent-sur-Sèvre
- Suppléant : **Mme Julie RIVIERE**, EHPAD Mer et Pins – Saint-Brévin-les-Pins
  
- Titulaire : **M. Jamel KASMI**, directeur général Fondation Cémavie - Nantes
- Suppléant : **Mme Florence COTINAT**, directrice Centre médico-social Basile Moreau - Précigné
- Suppléant : **M. Jean-François QUEMERAIS**, directeur du Pôle Ligérien les Moncellières – Ingrandes-le-Fresne

**g) Un représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales**

- Titulaire : **M. Daniel BERNIER**, représentant la Fédération des Acteurs de la Solidarité Pays de la Loire
- Suppléant : **Mme Eva RATIER**, représentant la Fédération des Acteurs de la Solidarité Pays de la Loire
- Suppléant : *Pas de désignation*

**h) Un représentant des centres de santé et des maisons de santé**

- Titulaire : **Dr Gilles BARNABE**, co-président de l'APMSL Pays de la Loire
- Suppléant : **Mme Hélène DANCER-CAMARASA**, représentante de C3SI Pays de la Loire
- Suppléant : **Mme Bénédicte LE STRAT**, représentante du comité régional ADMR

***j) Un représentant des communautés professionnelles territoriales de santé***

- Titulaire : Pas de désignation
- Suppléant : Pas de désignation
- Suppléant : Pas de désignation

***j) Un représentant des associations de permanence des soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins (ADOPS)***

- Titulaire : Dr Gilles REIGNIER, représentant l'ADOPS 44
- Suppléant : Dr Sébastien SIROT-DEVINEAU, représentant l'ADOPS 44
- Suppléant : Dr Gilles GUSTIN, président de l'ADOPS 49

***k) Un médecin responsable d'un service d'aide médicale urgente ou d'une structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation***

- Titulaire : Dr Joël JENVRIN, responsable médical Samu 44 – Smur de Nantes
- Suppléant : Pr Dominique SAVARY, chef du département de médecine d'urgence du CHU d'Angers
- Suppléant : Dr Philippe FRADIN, chef du service des urgences du CHD Vendée et du Smur de Vendée

***l) Un représentant des transporteurs sanitaires***

- Titulaire : M. Christophe BARIL, directeur du secteur Pays de Retz de Jussieu Secours
- Suppléant : M. Bernard SANSOUCY, co-gérant Ambulances Sansoucy
- Suppléant : Pas de désignation

***m) Un représentant de services départementaux d'incendie et de secours***

- Titulaire : Contrôleur général Noël STOCK, directeur départemental du SDIS 85
- Suppléant : Pas de désignation
- Suppléant : Pas de désignation

***n) Un représentant des organisations syndicales représentatives des médecins des établissements publics de santé***

- Titulaire : Dr Rachel BOCHER, représentante de l'INPH
- Suppléant : Dr Yves REBUFAT, représentant de l'intersyndicale Actions Praticiens Hôpital (APH)
- Suppléant : Dr Dominique NAVAS, représentante de la Coordination Médicale Hospitalière (CMH)

***o) Six membres des unions régionales des professionnels de santé (URPS)***

- Titulaire : Dr Jean-Baptiste CAILLARD, président de l'URPS médecins
- Suppléant : Dr Zakary CAHOUCHE, représentant de l'URPS médecins
- Suppléant : Dr Olivier TEFFAUD, représentant de l'URPS médecins



- Titulaire : **Dr Philippe COLLEN**, représentant de l'URPS médecins  
Suppléant : **Dr Anthony MOUCHERE**, représentant de l'URPS biologistes  
Suppléant : **Dr Edmond BLERIoT**, représentant de l'URPS médecins
  
- Titulaire : **Dr Dominique BRACHET**, président de l'URPS chirurgiens-dentistes  
Suppléant : **Mme Tiphaine CITTE**, représentante de l'URPS sages-femmes  
Suppléant : **Dr Damien LORRE**, représentant de l'URPS chirurgiens-dentistes
  
- Titulaire : **Dr Alain GUILLEMINOT**, président de l'URPS pharmaciens  
Suppléant : **Mme Sonia VICAT**, représentante de l'URPS orthoptistes  
Suppléant : **Dr Carine VERRELLE**, représentante de l'URPS pharmaciens
  
- Titulaire : **M. Patrick COUNY**, président de l'URPS masseurs-kinésithérapeutes  
Suppléant : **Mme Elsa BENARD**, présidente de l'URPS orthophonistes  
Suppléant : **Mme Charlotte HADJEZ**, représentante de l'URPS masseurs-kinésithérapeutes
  
- Titulaire : **M. David GUILLET**, président de l'URPS infirmiers  
Suppléant : **Mme Charlotte VALLON**, représentante de l'URPS pédicures-podologues  
Suppléant : **Mme Stéphanie VILAIN**, représentante de l'URPS infirmiers

**p) Un représentant de l'ordre des médecins**

- Titulaire : **Dr François DIMA**, membre du conseil régional de l'ordre des médecins  
Suppléant : **Dr Marie-Christine SALVATO**, membre du conseil régional de l'ordre des médecins  
Suppléant : **Dr Christian COTTINEAU**, membre du conseil régional de l'ordre des médecins

**q) Un représentant des internes en médecine**

- Titulaire : *Pas de désignation*  
Suppléant : *Pas de désignation*  
Suppléant : *Pas de désignation*

**r) Un représentant du ministère de la défense**

- Titulaire : **Dr Irène GIROULT**, adjointe au commandant du CMA 14 - Tours  
Suppléant : **Dr Jean-Philippe EVEN**, commandant le CMA 14 - Tours  
Suppléant : **Dr Christine HEMERY**, adjointe au commandant du CMA 15 – Rennes

### **s) Deux représentants des dispositifs d'appui à la coordination**

- Titulaire : Pas de désignation  
Suppléant : Pas de désignation  
Suppléant : Pas de désignation
- Titulaire : Pas de désignation  
Suppléant : Pas de désignation  
Suppléant : Pas de désignation

### **Collège 8 : Personnalités qualifiées**

- Pr Gilles BERRUT
- Dr Denis LEGUAY

### **Article 2**

Siègent avec voix consultative aux travaux de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie :

- Le préfet de région,
- Le président du conseil économique social et environnemental régional,
- Les chefs de services de l'Etat (DREETS, DRAJES, DRAAF, DREAL, DRAC, DRFIP, le recteur d'académie),
- Le directeur général de l'agence régionale de santé Pays de la Loire,
- Un membre des conseils des organismes locaux d'assurance maladie relevant du régime général :  
**M. Pierre CHEDOR**, président de la CPAM de la Mayenne,
- Un administrateur local d'assurance maladie relevant de la mutualité sociale agricole :  
Titulaire : **M. Bernard LEVACHER**, président de l'ARCMSA  
Suppléant : **M. Jean-Jacques CADEAU**, vice-président de l'ARCMSA

### **Article 3**

Chaque membre ne peut siéger qu'au sein d'un seul collège mais peut être membre d'une ou plusieurs commissions spécialisées.

### **Article 4**

Le mandat des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Pays de la Loire est de cinq ans, renouvelable.

Tout membre perdant la qualité pour laquelle il a été désigné cesse de faire partie de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie.

Lorsqu'un membre cesse, pour une raison quelconque, de faire partie de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie où il siégeait, un nouveau membre est désigné, dans les deux mois, dans les mêmes conditions, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 30 septembre 2026.

### **Article 5**

Le secrétariat de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie est assuré par l'agence régionale de santé Pays de la Loire.

**Article 6**

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté susvisé ARS-PDL/DG/DSU/2021/18 du 20 octobre 2021 relatif à la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Pays de la Loire.

**Article 7**

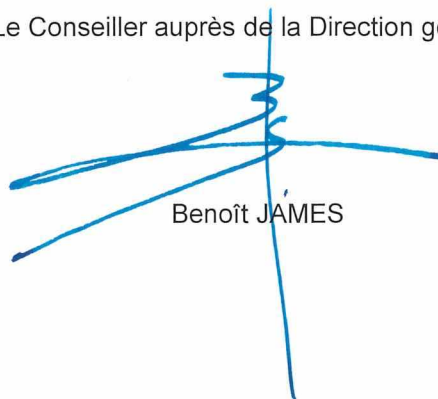
Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé Pays de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Nantes, le

**05 JAN. 2022**

Pour le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire,

Le Conseiller auprès de la Direction générale

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping horizontal and vertical strokes, positioned above the name Benoît JAMES.

Benoît JAMES

**ARRETE ARS-PDL/DG/DSU/2022/2**

***relatif à la composition de la commission permanente  
de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Pays de la Loire***

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE  
PAYS DE LA LOIRE**

- VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU l'article L1432-4 du code de la santé publique relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU les articles D1432-28 à D1432-53 du code de la santé publique relatifs à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU le décret du 22 septembre 2017 portant nomination de Monsieur Jean-Jacques COIPLLET, en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire à compter du 1er octobre 2017 ;
- VU l'arrêté ARS/PDL/DG 2020-042 du 31 décembre 2020 portant délégation de signature à M. Benoît JAMES, conseiller auprès du directeur général de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire ;
- VU l'arrêté ARS-PDL/DG/DSU/2021/19 du 20 octobre 2021 relatif à la composition de la commission permanente de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Pays de la Loire ;
- VU l'arrêté ARS-PDL/DG/DSU/2022/1 du 5 janvier 2022 relatif à la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Pays de la Loire ;
- VU les décisions ou les propositions transmises par les organismes concernés ;

**ARRETE**

**Article 1**

La commission permanente de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie est composée ainsi qu'il suit :

**Président de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, président de la commission permanente :**

- **Dr Denis COLIN**, président du conseil territorial de santé de la Sarthe

### Vice-présidents de la commission permanente :

- **Mme Diane PETTER**, présidente de la commission spécialisée de l'organisation des soins
- **Mme Peggy JEHANNO**, présidente de la commission spécialisée de la prise en charge et de l'accompagnement médico-social
- Titulaire : **Dr Marc SCHOENE**, président de la commission spécialisée de la prévention  
Suppléant : **M. David GUILLET**, vice-président de la commission spécialisée de la prévention
- **Mme Marie-Christine LARIVE**, présidente de la commission spécialisée des droits des usagers

### **Collège 1 : 2 représentants des collectivités territoriales**

- Titulaire : **M. Emmanuel RIVERY**, maire du Loroux-Bottereau (44)  
Suppléant : *Pas de désignation*  
Suppléant : *Pas de désignation*
- Titulaire : *Pas de désignation*  
Suppléant : *Pas de désignation*  
Suppléant : *Pas de désignation*

### **Collège 2 : 2 représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux**

- Titulaire : **M. Gérard ALLARD**, représentant de l'UFC Que Choisir  
Suppléant : **M. Jacques ROQUAND**, représentant de la FNATH, Association des accidentés de la vie  
Suppléant : *Pas de désignation*
- Titulaire : **M. René PAVAGEAU**, représentant de l'union nationale des syndicats autonomes au CDMCA 44  
Suppléant : **M. Paul TEXIER**, représentant d'APF France Handicap au CDCA 85  
Suppléant : *Pas de désignation*

### **Collège 3 : 1 représentant des conseils territoriaux de santé**

- Titulaire : **le président du conseil territorial de santé de Loire-Atlantique**, ou son représentant, **M. Erwann DELEPINE**, vice-président du conseil territorial de santé  
Suppléant : *Pas de désignation*  
Suppléant : *Pas de désignation*

#### **Collège 4 : 2 représentants des partenaires sociaux**

##### **a) Un représentant des organisations syndicales de salariés**

- Titulaire : **M. Vincent MEVEL**, représentant CFDT  
Suppléant : **M. Benjamin DELRUE**, représentant CGT-FO  
Suppléant : **M. Gilles LATOURNERIE**, représentant CFTC

##### **b) Un représentant des employeurs et des professions indépendantes**

- Titulaire : **M. Luc ANDRE**, représentant CPME  
Suppléant : **Mme Anne GAUTIER**, représentante de la Chambre d'agriculture Pays de la Loire  
Suppléant : **M. Mathieu VERGER**, représentant MEDEF

#### **Collège 5 : 1 représentant des acteurs de la cohésion et de la protection sociales**

- Titulaire : **Mme Evelynne GILLOT**, présidente de la CAF de la Mayenne  
Suppléant : **M. Philippe CHALET**, président de la CARSAT Pays de la Loire  
Suppléant : **M. Lionel LE GOUALE**, représentant de la Mutualité française

#### **Collège 6 : 1 représentant des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé**

- Titulaire : **M. Jean CESBRON**, président du service de santé au travail de la région nantaise (SSTRN)  
Suppléant : **M. Jean-Marc LAFFAY**, président SSTI 72  
Suppléant : **M. Jean-François HOGU**, représentant de France Nature Environnement Pays de la Loire

#### **Collège 7 : 6 représentants des offreurs des services de santé**

- Titulaire : **M. Pierre VOLLOT**, directeur du CH de Cholet  
Suppléant : **Mme Céline MONTIGNY-FRAPY**, Pôle hospitalier et gériatrique Nord Sarthe  
Suppléant : **Dr François GOUPIL**, président de la CME du CH du Mans
- Titulaire : **Mme Agnès PICHOT**, directrice de l'Hospitalisation à domicile Nantes et région  
Suppléant : **M. Daniel BERNIER**, représentant la Fédération des Acteurs de la Solidarité Pays de la Loire  
Suppléant : **Dr Joël JENVRIN**, responsable médical Samu 44 – Smur de Nantes
- Titulaire : **M. Jean SELLIER**, représentant de NEXEM, directeur général de l'ADAPEI 49  
Suppléant : **Mme Véronique BORRIELLO**, représentante de la Fédération nationale des associations de directeurs d'établissements et services pour personnes âgées  
Suppléant : **M. Ludovic LE MERRER**, directeur régional de la Croix Rouge Française

- Titulaire : **M. Jamel KASMI**, directeur général Fondation Cémavie - Nantes  
Suppléant : **Dr Rachel BOCHER**, représentante de l'INPH  
Suppléant : **Dr Gilles REIGNIER**, représentant l'ADOPS 44
- Titulaire : **Dr Jean-Baptiste CAILLARD**, président de l'URPS médecins  
Suppléant : **Dr Philippe COLLEN**, représentant de l'URPS médecins  
Suppléant : **M. Patrick COUNY**, président de l'URPS masseurs-kinésithérapeutes
- Titulaire : **Dr Dominique BRACHET**, président de l'URPS chirurgiens-dentistes  
Suppléant : **Dr François DIMA**, membre du conseil régional de l'ordre des médecins  
Suppléant : **Dr Alain GUILLEMINOT**, président de l'URPS pharmaciens

**Invités permanents ayant voix consultative :**

**Pr Gilles BERRUT**, personnalité qualifiée

**Dr Denis LEGUAY**, personnalité qualifiée

**Article 2**

Le secrétariat de la commission permanente de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie est assuré par l'agence régionale de santé Pays de la Loire.

**Article 3**

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté susvisé ARS-PDL/DG/DSU/2021/19 du 20 octobre 2021 relatif à la composition de la commission permanente de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Pays de la Loire.

**Article 4**

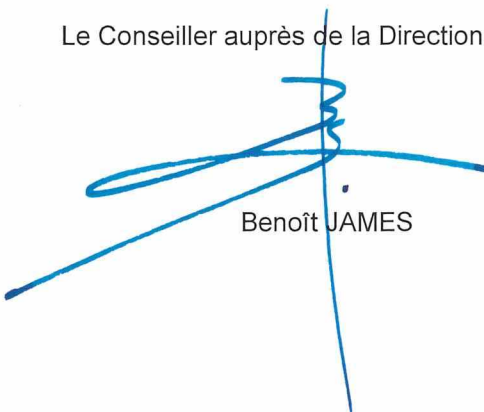
Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé Pays de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Nantes, le

**05 JAN. 2022**

Pour le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire,

Le Conseiller auprès de la Direction générale



Benoît JAMES

**ARRETE ARS-PDL/DG/DSU/2022/3**

*relatif à la composition de la commission spécialisée de l'organisation des soins  
de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Pays de la Loire*

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE  
PAYS DE LA LOIRE**

- VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU l'article L1432-4 du code de la santé publique relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU les articles D1432-28 à D1432-53 du code de la santé publique relatifs à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU le décret du 22 septembre 2017 portant nomination de Monsieur Jean-Jacques COIPILET, en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire à compter du 1er octobre 2017 ;
- VU l'arrêté ARS/PDL/DG 2020-042 du 31 décembre 2020 portant délégation de signature à M. Benoît JAMES, conseiller auprès du directeur général de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire ;
- VU l'arrêté ARS-PDL/DG/DSU/2021/20 du 20 octobre 2021 relatif à la composition de la commission spécialisée de l'organisation des soins de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Pays de la Loire ;
- VU l'arrêté ARS-PDL/DG/DSU/2022/1 du 5/01/2022 relatif à la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Pays de la Loire ;
- VU les décisions ou les propositions transmises par les organismes concernés ;

**ARRETE**

**Article 1**

La commission spécialisée de l'organisation des soins de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie est composée ainsi qu'il suit :

**Collège 1 : Représentants des collectivités territoriales**

**a) Un conseiller régional**

- Titulaire : **Mme Nathalie POIRIER**, conseillère régionale
- Suppléant : **Mme Anne BEAUCHEF**, conseillère régionale
- Suppléant : **M. Jean-Michel BUF**, conseiller régional



**b) Un président du conseil départemental, ou son représentant**

- Titulaire : le président du conseil départemental de la Mayenne, ou sa représentante, Mme Corinne SEGRETAIN, vice-présidente du conseil départemental  
Suppléant : Mme Aurélie MAHIER, conseillère départementale de la Mayenne  
Suppléant : Dr Jean-François SALLARD, conseiller départemental de la Mayenne

**c) Un représentant des groupements de communes**

- Titulaire : Pas de désignation  
Suppléant : Pas de désignation  
Suppléant : Pas de désignation

**d) Un représentant des communes**

- Titulaire : M. Emmanuel RIVERY, maire du Loroux-Bottereau (44)  
Suppléant : Pas de désignation  
Suppléant : Pas de désignation

**Collège 2 : Représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux**

**a) Deux représentants des associations agréées au titre de l'article L 1114-1**

- Titulaire : Mme Margaret RENAUDIN, représentante de l'URAF des Pays de la Loire  
Suppléant : Mme Alette GAMBRELLE, représentante de l'URAF des Pays de la Loire  
Suppléant : Pas de désignation
- Titulaire : M. Gérard ALLARD, représentant de l'UFC Que Choisir  
Suppléant : M. Pierre BESNARD, représentant de l'UFC Que Choisir  
Suppléant : M. Charles CARO, représentant de l'UFC Que Choisir

**b) Un représentant des associations de retraités et personnes âgées**

- Titulaire : M. René PAVAGEAU, représentant de l'union nationale des syndicats autonomes au CDMCA 44  
Suppléant : M. Pierre-Yves TREHIN, représentant de l'union territoriale des retraités CFDT au CDMCA 44  
Suppléant : En attente de propositions

**c) Un représentant des associations des personnes handicapées**

- Titulaire : Mme Nathalie BOMPART, représentant de l'ADIMC 72 au CDCA 72  
Suppléant : M. Dominique MORIN, représentant de l'APAJH au CDCA 72  
Suppléant : En attente de propositions

### **Collège 3 : Un représentant des conseils territoriaux de santé**

- Titulaire : *Pas de désignation*  
Suppléant : *Pas de désignation*  
Suppléant : *Pas de désignation*

### **Collège 4 : Partenaires sociaux**

#### **a) Trois représentants des organisations syndicales de salariés**

- Titulaire : **M. Vincent MEVEL**, représentant CFDT  
Suppléant : **Mme Amélie BOURCIER**, représentante CFDT  
Suppléant : **M. Gilles HARDOUIN**, représentant CFDT
- Titulaire : **Mme Jacqueline LE PENNEC**, représentant CFE-CGC  
Suppléant : **M. Jean-Yves LE BIDEAU**, représentant CFE-CGC  
Suppléant : **M. Alain HARDY**, représentant CFE-CGC
- Titulaire : **M. Benjamin DELRUE**, représentant CGT-FO  
Suppléant : **M. Sébastien LARDEUX**, représentant CGT-FO  
Suppléant : **Mme Annabelle ETIENNE**, représentant CGT-FO

#### **b) Un représentant des organisations professionnelles d'employeurs**

- Titulaire : **M. Mathieu VERGER**, représentant MEDEF  
Suppléant : **M. Pierre-Marie VIAUD**, représentant MEDEF  
Suppléant : **M. Norbert PADILLA**, représentant MEDEF

#### **c) Un représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales**

- Titulaire : **M. Philippe BELY**, représentant la chambre des métiers et de l'artisanat des Pays de la Loire  
Suppléant : *Pas de désignation*  
Suppléant : *Pas de désignation*

#### **d) Un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles**

- Titulaire : **Mme Anne GAUTIER**, représentante de la Chambre d'agriculture Pays de la Loire  
Suppléant : *Pas de désignation*  
Suppléant : *Pas de désignation*

## Collège 5 : Acteurs de la cohésion et de la protection sociales

### d) Un représentant de la mutualité française

- Titulaire : M. Lionel LE GOUALE, représentant de la Mutualité française
- Suppléant : Mme Cyrille PASTRE, représentante de la Mutualité française
- Suppléant : M. Thibault DOUTE, représentant de la Mutualité française

### e) Le directeur d'organisme, représentant au niveau régional, les régimes d'assurance maladie dont la caisse nationale est membre de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie, ou son représentant

- Titulaire : M. Pierre ROUSSEAU, directeur coordonnateur de la gestion du risque des organismes d'assurance maladie des Pays de la Loire
- Suppléant : M. Jean-Paul PRIEUR, directeur coordonnateur délégué de la gestion du risque des organismes d'assurance maladie des Pays de la Loire
- Suppléant : M. Thomas BOUVIER, sous-directeur à la CPAM 44 en charge de la coordination régionale de l'assurance maladie Pays de la Loire

## Collège 6 : Acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé

### d) Un représentant des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé

- Titulaire : M. Pierre PERROCHEAU, représentant la Fédération addiction Pays de la Loire
- Suppléant : Mme Catherine LOISELEUX, directrice régionale de l'Association addictions France
- Suppléant : Pas de désignation

### e) Un représentant des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche

- Titulaire : Dr Jean-François BUYCK, directeur de l'ORS Pays de la Loire
- Suppléant : Mme Arièle LAMBERT, directrice du CREA
- Suppléant : Mme Valérie GUENOT, conseillère technique au CREA

## Collège 7 : Offreurs des services de santé

### a) Cinq représentants des établissements publics de santé, dont au moins trois présidents de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers et de centres hospitaliers universitaires et de centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie (CME)

- Titulaire : Mme Diane PETTER, directrice adjointe du CH du Mans
- Suppléant : Mme Cécile JAGLIN-GRIMONPREZ, directrice générale du CHU d'Angers
- Suppléant : M. Antoine CHEREAU, président du conseil de surveillance du CHD Vendée

- Titulaire : **M. Pierre VOLLOT**, directeur du CH de Cholet  
Suppléant : **M. Francis SAINT-HUBERT**, directeur du CHD Vendée  
Suppléant : *Pas de désignation*
  
- Titulaire : **Pr Alain MERCAT**, président de la CME du CHU d'Angers  
Suppléant : **Pr Karim ASEHNOUNE**, président de la CME du CHU de Nantes  
Suppléant : *Pas de désignation*
  
- Titulaire : **Dr François GOUPIL**, président de la CME du CH du Mans  
Suppléant : *Pas de désignation*  
Suppléant : *Pas de désignation*
  
- Titulaire : **Dr François BERTHOLON**, président de la CME du CH Daumézon - Bouguenais  
Suppléant : *Pas de désignation*  
Suppléant : *Pas de désignation*
  
- b) Deux représentants des établissements privés de santé à but lucratif, dont au moins un président de conférence médicale d'établissement**
  
- Titulaire : **M. Sébastien MOUNIER**, Clinique Saint Joseph - 49  
Suppléant : **M. Christophe COQUELIN**, HAD saumurois - 49  
Suppléant : **M. Didier DELAVALD**, Hôpital privé du Confluent - 44
  
- Titulaire : **Dr Bruno RIOULT**, Hôpital privé du Confluent - 44  
Suppléant : **Dr Karim GACEM**, Polyclinique du Parc - 49  
Suppléant : **Dr Sandrine GUINEBRETIERE**, Santé Atlantique - 49
  
- c) Deux représentants des établissements privés de santé à but non lucratif, dont au moins un président de commission médicale d'établissement, et au moins un représentant de l'Institut de Cancérologie de l'Ouest**
  
- Titulaire : **Mme Cécile ALLEMAN**, directrice générale, Les Capucins - Angers  
Suppléant : **Mme Lucie CARBONE**, directrice, ESEAN - Nantes  
Suppléant : **M. Hubert JASPARD**, directeur général adjoint, Clinique Jules Verne - Nantes
  
- Titulaire : **Dr Sophie PICOT**, présidente de la CME, ESEAN - Nantes  
Suppléant : **Dr Isabelle VRIGNAUD**, présidente de la CME de la Clinique de l'Estuaire – Saint-Nazaire  
Suppléant : **Dr Sébastien CAMPARD**, président de la CME de la Clinique Jules Verne – Nantes

**d) Un représentant des établissements assurant des activités de soins à domicile**

- Titulaire : **Mme Agnès PICHOT**, directrice de l'Hospitalisation à domicile Nantes et région
- Suppléant : **Mme Alexandra MOREAU**, directrice de l'Hospitalisation à domicile Vendée
- Suppléant : **Mme Catherine MONGIN**, directrice de l'Hospitalisation à domicile Saint-Sauveur

**h) Un représentant des centres de santé et des maisons de santé**

- Titulaire : **Dr Gilles BARNABE**, co-président de l'APMSL Pays de la Loire
- Suppléant : **Mme Hélène DANCER-CAMARASA**, représentante de C3SI Pays de la Loire
- Suppléant : **Mme Bénédicte LE STRAT**, représentante du comité régional ADMR

**i) Un représentant des communautés professionnelles territoriales de santé**

- Titulaire : *Pas de désignation*
- Suppléant : *Pas de désignation*
- Suppléant : *Pas de désignation*

**j) Un représentant des associations de permanence des soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins (ADOPS)**

- Titulaire : **Dr Gilles REIGNIER**, représentant l'ADOPS 44
- Suppléant : **Dr Sébastien SIROT-DEVINEAU**, représentant l'ADOPS 44
- Suppléant : **Dr Gilles GUSTIN**, président de l'ADOPS 49

**k) Un médecin responsable d'un service d'aide médicale urgente ou d'une structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation**

- Titulaire : **Dr Joël JENVRIN**, responsable médical Samu 44 – Smur de Nantes
- Suppléant : **Pr Dominique SAVARY**, chef du département de médecine d'urgence du CHU d'Angers
- Suppléant : **Dr Philippe FRADIN**, chef du service des urgences du CHD Vendée et du Smur de Vendée

**l) Un représentant des transporteurs sanitaires**

- Titulaire : **M. Christophe BARIL**, directeur du secteur Pays de Retz de Jussieu Secours
- Suppléant : **M. Bernard SANSOUCY**, co-gérant Ambulances Sansoucy
- Suppléant : *Pas de désignation*

**m) Un représentant de services départementaux d'incendie et de secours**

- Titulaire : **Contrôleur général Noël STOCK**, directeur départemental du SDIS 85
- Suppléant : *Pas de désignation*
- Suppléant : *Pas de désignation*

**n) Un représentant des organisations syndicales représentatives des médecins des établissements publics de santé**

- Titulaire : Dr Rachel BOCHER, représentante de l'INPH  
Suppléant : Dr Yves REBUFAT, représentant de l'intersyndicale Actions Praticiens Hôpital (APH)  
Suppléant : Dr Dominique NAVAS, représentante de la Coordination Médicale Hospitalière (CMH)

**o) Quatre membres des unions régionales des professionnels de santé (URPS)**

- Titulaire : Dr Jean-Baptiste CAILLARD, président de l'URPS médecins  
Suppléant : Dr Zakary CAHOUC, représentant de l'URPS médecins  
Suppléant : Dr Olivier TEFFAUD, représentant de l'URPS médecins
- Titulaire : Dr Philippe COLLEN, représentant de l'URPS médecins  
Suppléant : Dr Anthony MOUCHERE, représentant de l'URPS biologistes  
Suppléant : Dr Edmond BLERIOT, représentant de l'URPS médecins
- Titulaire : M. Patrick COUNY, président de l'URPS masseurs-kinésithérapeutes  
Suppléant : Mme Elsa BENARD, présidente de l'URPS orthophonistes  
Suppléant : Mme Charlotte HADJEZ, représentante de l'URPS masseurs-kinésithérapeutes
- Titulaire : M. David GUILLET, président de l'URPS infirmiers  
Suppléant : Mme Charlotte VALLON, représentante de l'URPS pédicures-podologues  
Suppléant : Mme Stéphanie VILAIN, représentante de l'URPS infirmiers

**p) Un représentant de l'ordre des médecins**

- Titulaire : Dr François DIMA, membre du conseil régional de l'ordre des médecins  
Suppléant : Dr Marie-Christine SALVATO, membre du conseil régional de l'ordre des médecins  
Suppléant : Dr Christian COTTINEAU, membre du conseil régional de l'ordre des médecins

**q) Un représentant des internes en médecine**

- Titulaire : Pas de désignation  
Suppléant : Pas de désignation  
Suppléant : Pas de désignation

**r) Un représentant du ministère de la défense**

- Titulaire : Dr Irène GIROULT, adjointe au commandant du CMA 14 - Tours  
Suppléant : Dr Jean-Philippe EVEN, commandant le CMA 14 - Tours  
Suppléant : Dr Christine HEMERY, adjointe au commandant du CMA 15 - Rennes

**s) Un représentant des dispositifs d'appui à la coordination**

- Titulaire : Pas de désignation
- Suppléant : Pas de désignation
- Suppléant : Pas de désignation

**Deux membres issus de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux**

- Titulaire : **M. Ludovic LE MERRER**, directeur régional de la Croix Rouge Française
- Suppléant : **M. Mikael CLOAREC**, représentant la Croix Rouge Française, ESAT Jardin des Plantes, Doué-en-Anjou
- Suppléant : **Mme Maryline GUIBOURET**, représentant de NEXEM, directrice générale de l'APEI de Sablé-Solesmes
  
- Titulaire : **Mme Céline MONTIGNY-FRAPY**, Pôle hospitalier et gérontologique Nord Sarthe
- Suppléant : **Mme Géraldine ROY**, EHPAD de Saint-Laurent-sur-Sèvre
- Suppléant : **Mme Julie RIVIERE**, EHPAD Mer et Pins – Saint-Brévin-les-Pins

**Article 2**

Le secrétariat de la commission spécialisée de l'organisation des soins de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie est assuré par l'agence régionale de santé Pays de la Loire.

**Article 3**

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté susvisé ARS-PDL/DG/DSU/2021/20 du 20 octobre 2021 relatif à la composition de la commission spécialisée de l'organisation des soins de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Pays de la Loire.

**Article 4**

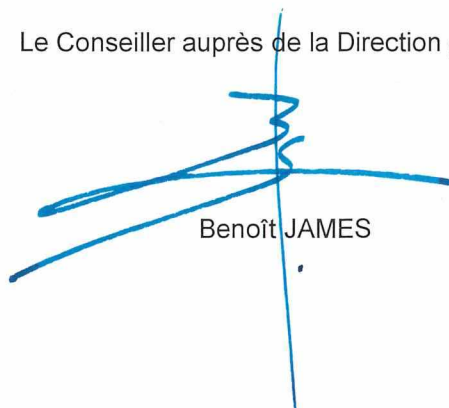
Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé Pays de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Nantes, le

**05 JAN. 2022**

Pour le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire,

Le Conseiller auprès de la Direction générale



Benoît JAMES

**ARRETE ARS-PDL/DG/DSU/2022/4**

*relatif à la composition de la commission spécialisée de prévention  
de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Pays de la Loire*

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE  
PAYS DE LA LOIRE**

- VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU l'article L1432-4 du code de la santé publique relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU les articles D1432-28 à D1432-53 du code de la santé publique relatifs à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU le décret du 22 septembre 2017 portant nomination de Monsieur Jean-Jacques COIPLLET, en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire à compter du 1er octobre 2017 ;
- VU l'arrêté ARS/PDL/DG 2020-042 du 31 décembre 2020 portant délégation de signature à M. Benoît JAMES, conseiller auprès du directeur général de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire ;
- VU l'arrêté ARS-PDL/DG/DSU/2021/22 du 20 octobre 2021 relatif à la composition de la commission spécialisée de prévention de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Pays de la Loire ;
- VU l'arrêté ARS-PDL/DG/DSU/2022/1 du 5 janvier 2022 relatif à la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Pays de la Loire ;
- VU les décisions ou les propositions transmises par les organismes concernés ;

**ARRETE**

**Article 1**

La commission spécialisée de prévention de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie est composée ainsi qu'il suit :

**Collège 1 : Représentants des collectivités territoriales**

**a) Un représentant du conseil régional**

- Titulaire : **Mme Nathalie POIRIER**, conseillère régionale
- Suppléant : **Mme Anne BEAUCHEF**, conseillère régionale
- Suppléant : **M. Jean-Michel BUF**, conseiller régional



**b) Deux présidents de conseil départemental, ou leur représentant**

- Titulaire : la présidente du conseil départemental du Maine-et-Loire, ou sa représentante, Mme Marie-Paule CHESNEAU, vice-présidente du conseil départemental  
Suppléant : Mme Françoise DAMAS, vice-présidente du conseil départemental  
Suppléant : Mme Marie-Pierre MARTIN, vice-présidente du conseil départemental
- Titulaire : Pas de désignation  
Suppléant : Pas de désignation  
Suppléant : Pas de désignation

**c) Un représentant des groupements de communes**

- Titulaire : Pas de désignation  
Suppléant : Pas de désignation  
Suppléant : Pas de désignation

**d) Un représentant des communes**

- Titulaire : Pas de désignation  
Suppléant : Pas de désignation  
Suppléant : Pas de désignation

**Collège 2 : Représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux**

**a) Quatre représentants des associations agréées au titre de l'article L 1114-1**

- Titulaire : Mme Jacqueline HOUDAYER, représentante de France Assos Pays de la Loire  
Suppléant : Mme Marylène FLEURY, représentante de France Assos Pays de la Loire  
Suppléant : Mme Dominique CHARTON, représentante de France Assos Pays de la Loire
- Titulaire : M. Gaël GOURMELEN, représentant de l'association AIDES région Pays de la Loire  
Suppléant : M. Karim SAMJEE, représentant de l'association française des diabétiques  
Suppléant : Mme Christine DUFFAUD, représentante de Polio-France-Glip
- Titulaire : M. Philippe HULIN, représentant de l'UNAFAM  
Suppléant : M. Loïc JAMOTEAU, représentant du comité de défense des hôpitaux et des maternités  
Suppléant : Mme Catherine HERNIOTTE, représentante de l'association JALMALV
- Titulaire : M. Jacques ROQUAND, représentant de la FNATH, Association des accidentés de la vie  
Suppléant : Mme Florence FOURMONT, représentante de l'UNAPEI Pays de la Loire  
Suppléant : M. Marc VEROVE, représentant d'APF France Handicap

**b) Un représentant des associations de retraités et personnes âgées**

- Titulaire : **M. René PAVAGEAU**, représentant de l'union nationale des syndicats autonomes au CDMCA 44
- Suppléant : **M. Pierre-Yves TREHIN**, représentant de l'union territoriale des retraités CFDT au CDMCA 44
- Suppléant : *En attente de propositions*

**c) Un représentant des associations des personnes handicapées, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée**

- Titulaire : *Pas de désignation*
- Suppléant : *Pas de désignation*
- Suppléant : *Pas de désignation*

**Collège 3 : Un représentant des conseils territoriaux de santé**

- Titulaire : *Pas de désignation*
- Suppléant : *Pas de désignation*
- Suppléant : *Pas de désignation*

**Collège 4 : Partenaires sociaux**

**a) Un représentant des organisations syndicales de salariés**

- Titulaire : **M. Gilles LATOURNERIE**, représentant CFTC
- Suppléant : **M. François POURPOINT**, représentant CFTC
- Suppléant : **M. Jean-Yves TRINIDAD**, représentant CFTC

**b) Un représentant des organisations professionnelles d'employeurs**

- Titulaire : **M. Luc ANDRE**, représentant CPME
- Suppléant : **M. Pascal BRAGUIER**, représentant CPME
- Suppléant : *Pas de désignation*

**c) Un représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales**

- Titulaire : **M. Philippe BELY**, représentant la chambre des métiers et de l'artisanat des Pays de la Loire
- Suppléant : *Pas de désignation*
- Suppléant : *Pas de désignation*

**d) Un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles**

- Titulaire : **Mme Anne GAUTIER**, représentante de la Chambre d'agriculture Pays de la Loire  
Suppléant : *Pas de désignation*  
Suppléant : *Pas de désignation*

**Collège 5 : Acteurs de la cohésion et de la protection sociales**

**a) Un représentant des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité**

- Titulaire : **Mme Christine LE CORVEC**, déléguée régionale de Médecins du Monde  
Suppléant : **M. Jean-François ROSSIGNOL**, représentant l'URIOPSS  
Suppléant : *Pas de désignation*

**b) Un représentant de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail**

- Titulaire : **M. Philippe CHALET**, président de la CARSAT Pays de la Loire  
Suppléant : **Mme Sofi LEROY**, administratrice CARSAT Pays de la Loire  
Suppléant : **M. Michel GUINE**, administrateur CARSAT Pays de la Loire

**c) Un représentant des caisses d'allocations familiales**

- Titulaire : **Mme Evelynne GILLOT**, présidente de la CAF de la Mayenne  
Suppléant : **M. Christian NOTTE-FORZY**, administrateur de la CAF du Maine-et-Loire  
Suppléant : *Pas de désignation*

**d) Un représentant de la mutualité française**

- Titulaire : **M. Lionel LE GOUALE**, représentant de la Mutualité française  
Suppléant : **Mme Cyrille PASTRE**, représentante de la Mutualité française  
Suppléant : **M. Thibault DOUTE**, représentant de la Mutualité française

**Collège 6 : Acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé**

**a) Deux représentants des services de santé scolaire et universitaire**

- Titulaire : **M. Jérôme SANCHEZ**, conseiller technique de service social auprès du recteur  
Suppléant : *Pas de désignation*  
Suppléant : *Pas de désignation*

**b) Un représentant des services de santé au travail**

- Titulaire : **M. Jean CESBRON**, président du service de santé au travail de la région nantaise (SSTRN)  
Suppléant : **Mme Anne SAINT-LAURENT**, directrice du service de santé au travail de la région nantaise (SSTRN)  
Suppléant : *Pas de désignation*

**c) Un représentant des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile**

- Titulaire : **Dr Nathalie JANNIN-BURONFOSSE**, médecin chef de service - service de PMI de la direction enfance familles du conseil départemental de Loire-Atlantique  
Suppléant : **Mme Nathalie HALBARDIER-BUENDIA**, adjointe à la chef de service - service de PMI de la direction enfance familles du conseil départemental de Loire-Atlantique  
Suppléant : *Pas de désignation*

**d) Deux représentants des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé, dont un œuvrant dans le domaine médico-social ou de la cohésion sociale**

- Titulaire : **Dr Marc SCHOENE**, représentant de l'IREPS  
Suppléant : **Mme Elise QUELENNEC**, représentante de l'IREPS  
Suppléant : *Pas de désignation*

**e) Un représentant des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche**

- Titulaire : **Dr Jean-François BUYCK**, directeur de l'ORS Pays de la Loire  
Suppléant : **Mme Arièle LAMBERT**, directrice du CREA  
Suppléant : **Mme Valérie GUENOT**, conseillère technique CREA

**f) Un représentant des associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L141-1 du code de l'environnement**

- Titulaire : **M. Jean-François HOGU**, représentant de France Nature Environnement Pays de la Loire  
Suppléant : *Pas de désignation*  
Suppléant : *Pas de désignation*

**Collège 7 : Offreurs des services de santé**

**a) à d) Un représentant des établissements de santé ou des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile**

- Titulaire : **Mme Viviane JOALLAND**, directrice générale adjointe, Institut de Cancérologie de l'Ouest  
Suppléant : **Pr Mario CAMPONE**, directeur général, Institut de Cancérologie de l'Ouest  
Suppléant : *Pas de désignation*

**e) et f) Un représentant des gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées ou des personnes âgées**

- Titulaire : **M. Ludovic LE MERRER**, directeur régional de la Croix Rouge Française
- Suppléant : **M. Mikael CLOAREC**, représentant la Croix Rouge Française, ESAT Jardin des Plantes, Doué-en-Anjou
- Suppléant : **Mme Maryline GUIBOURET**, représentant de NEXEM, directrice générale de l'APEI de Sablé-Solesmes

**o) Deux membres des unions régionales des professionnels de santé (URPS)**

- Titulaire : **Dr Alain GUILLEMINOT**, président de l'URPS pharmaciens
- Suppléant : **Mme Sonia VICAT**, représentante de l'URPS orthoptistes
- Suppléant : **Dr Carine VERRELLE**, représentante de l'URPS pharmaciens
  
- Titulaire : **M. David GUILLET**, président de l'URPS infirmiers
- Suppléant : **Mme Charlotte VALLON**, représentante de l'URPS pédicures-podologues
- Suppléant : **Mme Stéphanie VILAIN**, représentante de l'URPS infirmiers

**Article 2**

Le secrétariat de la commission spécialisée de prévention de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie est assuré par l'agence régionale de santé Pays de la Loire.

**Article 3**

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté susvisé ARS-PDL/DG/DSU/2021/22 du 20 octobre 2021 relatif à la composition de la commission spécialisée de prévention de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Pays de la Loire.

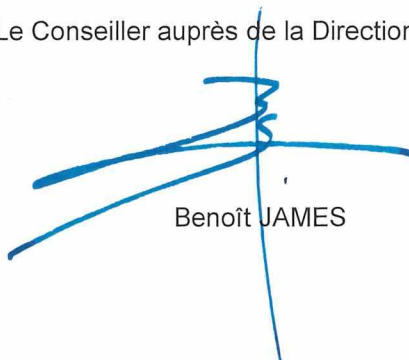
**Article 4**

Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé Pays de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Nantes, le **05 JAN. 2022**

Pour le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire,

Le Conseiller auprès de la Direction générale



Benoît JAMES



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



ARRETE ARS-PDL/DG/DSU/2022/5

*relatif à la composition de la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers  
de la conférence régionale de santé et de l'autonomie Pays de la Loire*

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE  
PAYS DE LA LOIRE

- VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU l'article L1432-4 du code de la santé publique relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU les articles D1432-28 à D1432-53 du code de la santé publique relatifs à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU le décret du 22 septembre 2017 portant nomination de Monsieur Jean-Jacques COIPLLET, en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire à compter du 1er octobre 2017 ;
- VU l'arrêté ARS/PDL/DG 2020-042 du 31 décembre 2020 portant délégation de signature à M. Benoît JAMES, conseiller auprès du directeur général de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire ;
- VU l'arrêté ARS-PDL/DG/DSU/2021/23 du 20 octobre 2021 relatif à la composition de la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Pays de la Loire ;
- VU l'arrêté ARS-PDL/DG/DSU/2022/1 du 5 janvier 2022 relatif à la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Pays de la Loire ;
- VU les décisions ou les propositions transmises par les organismes concernés ;

ARRETE

**Article 1**

La commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers de la conférence régionale de santé et de l'autonomie est composée ainsi qu'il suit :

**Collège 1 : Un représentant des collectivités territoriales**

- Titulaire : Pas de désignation
- Suppléant : Pas de désignation
- Suppléant : Pas de désignation

## Collège 2 : Représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux

### a) Trois représentants des associations agréées au titre de l'article L 1114-1

- Titulaire : **Mme Margaret RENAUDIN**, représentante de l'URAF des Pays de la Loire  
Suppléant : **Mme Aliette GAMBRELLE**, représentante de l'URAF des Pays de la Loire  
Suppléant : *Pas de désignation*
- Titulaire : **Mme Marie-Christine LARIVE**, représentante de la Ligue contre le cancer  
Suppléant : **M. Pierre-Marie PABOT DU CHATELARD**, représentant de la Ligue contre le cancer  
Suppléant : **Mme Nadine GOURDON**, représentante de la Ligue contre le cancer
- Titulaire : **M. Gaël GOURMELEN**, représentant de l'association AIDES région Pays de la Loire  
Suppléant : **M. Karim SAMJEE**, représentant de l'association française des diabétiques  
Suppléant : **Mme Christine DUFFAUD**, représentante de Polio-France-Glip

### b) Deux représentants des associations de retraités et personnes âgées

- Titulaire : **M. René PAVAGEAU**, représentant de l'union nationale des syndicats autonomes au CDMCA 44  
Suppléant : **M. Pierre-Yves TREHIN**, représentant de l'union territoriale des retraités CFDT au CDMCA 44  
Suppléant : *En attente de désignation*
- Titulaire : *En attente de désignation*  
Suppléant : *En attente de désignation*  
Suppléant : *En attente de désignation*

### c) Deux représentants des associations des personnes handicapées

- Titulaire : **Mme Christine LAMBERTS**, représentante de l'APAJH au CDMCA 44  
Suppléant : **Mme Sophie BIETTE**, représentante de l'ADAPEI au CDMCA 44  
Suppléant : **M. Daniel GERARD**, représentant de l'association pour l'aide aux personnes handicapées au CDMCA 44
- Titulaire : **M. Paul TEXIER**, représentant d'APF France Handicap au CDCA 85  
Suppléant : *En attente de propositions*  
Suppléant : *En attente de propositions*

### **Collège 3 : Deux représentants des conseils territoriaux de santé**

- Titulaire : *Pas de désignation*  
Suppléant : *Pas de désignation*  
Suppléant : *Pas de désignation*
- Titulaire : *Pas de désignation*  
Suppléant : *Pas de désignation*  
Suppléant : *Pas de désignation*

### **Collège 4 : Un représentant des partenaires sociaux**

- Titulaire : **Mme Jacqueline LE PENNEC**, représentant CFE-CGC  
Suppléant : **M. Mathieu VERGER**, représentant MEDEF  
Suppléant : *Pas de désignation*

### **Collège 5 : Un représentant des acteurs de la cohésion et de la protection sociales**

- Titulaire : **M. Olivier GARREAU**, représentant la FAS  
Suppléant : **Mme Cathy BELLEC**, représentant l'URIOPSS  
Suppléant : **M. Alain DAVID**, coordinateur régional de l'action sociale, Croix Rouge Française

### **Collège 6 : Un représentant des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé**

- Titulaire : **M. Jean-François HOGU**, représentant de France Nature Environnement Pays de la Loire  
Suppléant : *Pas de désignation*  
Suppléant : *Pas de désignation*

### **Collège 7 : Un représentant des offreurs des services de santé**

- Titulaire : **Dr Joël JENVRIN**, responsable médical Samu 44 – Smur de Nantes  
Suppléant : **Pr Dominique SAVARY**, chef du département de médecine d'urgence du CHU d'Angers  
Suppléant : **Dr Philippe FRADIN**, chef du service des urgences du CHD Vendée et du Smur de Vendée

### **Article 2**

Le secrétariat de la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers de la conférence régionale de santé et de l'autonomie est assuré par l'agence régionale de santé Pays de la Loire.



**Article 3**

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté susvisé ARS-PDL/DG/DSU/2021/23 du 20 octobre 2021 relatif à la composition de la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Pays de la Loire.

**Article 4**

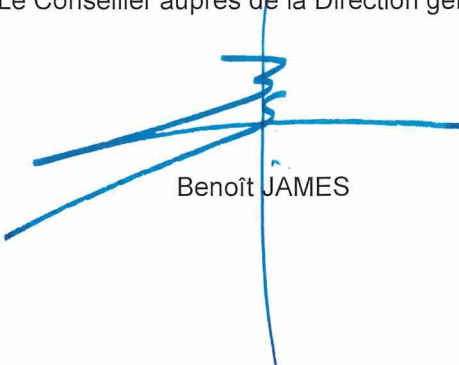
Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé Pays de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Nantes, le

**05 JAN. 2022**

Pour le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire,

Le Conseiller auprès de la Direction générale



Benoît JAMES

Direction Interrégionale de la Mer

Nord Atlantique-Manche Ouest

**ARRÊTÉ n° 3/2022/DIRM-NAMO/RUO**

portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de pouvoir adjudicateur

Le directeur interrégional de la mer  
Nord Atlantique-Manche Ouest par interim

Vu le décret du 29 juillet 2020 nommant M. Didier MARTIN, préfet de la région des Pays de la Loire

Vu le décret du 28 octobre 2020 portant nomination de M. Emmanuel BERTHIER, préfet de région Bretagne et préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine, à compter du 16 novembre 2020

Vu l'arrêté ministériel du 16 décembre 2021 nommant M. Yann BECOUARN, chargé par intérim des fonctions de directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022

Vu l'arrêté du préfet de la région Pays de la Loire n° 2022/SGAR/DIRM NAMO/1 du 4 janvier 2021 portant délégation de signature à M. Yann BECOUARN, directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest

Vu l'arrêté du préfet de la région Bretagne n° 2021/DIRM du 3 janvier 2022 portant délégation de signature à M. Yann BECOUARN, directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest adjoint, chargé par interim des fonctions de directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest en matière d'ordonnancement secondaire

Vu l'arrêté du préfet de la région Bretagne n°2022/DIRM-NAMO/DSG du 30/12/2021 portant délégation de signature à M. Yann BECOUARN, directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest adjoint, chargé par intérim des fonctions de directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest

Vu l'arrêté du directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest n° 20/2017 du 15 mars 2017 relatif à l'organisation de la direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest .

Sur proposition du directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest par interim.

## ARRÊTE

### Article 1

#### **1.1 : Subdélégation du pouvoir adjudicateur (signature des pièces de marchés publics)**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yann BECOUARN, la délégation qui lui est conférée aux articles 5 (BOP 113 – 205 - 217) et 6 de l'arrêté préfectoral n° 2022/SGAR/DIRM NAMO/1 du 4 janvier 2022 sera exercée par :

- M. Éric VASSOR – Directeur adjoint sécurité maritime - Brest
- M. Alexandre ELY - Directeur adjoint délégué - Nantes
- Mme Sophie ROUX – Secrétaire générale – Nantes
- Mme Lise MOYON – Secrétaire générale adjointe – Nantes
- M. François PETIT – Chef de la division pêche et aquaculture - Rennes

#### **1.2 : reste sous la compétence exclusive du DIRM par interim :**

- tous les marchés relevant du BOP 149 « compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture » ;
- les baux et concessions de logement.

### Article 2

#### **BOP 113 : «paysages, eau et biodiversité»**

##### **2.1 Subdélégation du pouvoir adjudicateur (signature commande, constatation du service fait)**

- M. Éric VASSOR – Directeur adjoint sécurité maritime- Brest
- M. Alexandre ELY – Directeur adjoint délégué - Nantes
- Mme Estelle GODART – Cheffe de la mission de coordination des politiques de la mer et du littoral - Nantes
- Mme Hélène LEGRAND – Adjointe à la cheffe de la mission de coordination des politiques de la mer et du littoral - Nantes

### Article 3

#### **BOP 217 : «conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables» titre 2 & 3**

##### **3.1 : Subdélégation du pouvoir adjudicateur (signature commande, constatation du service fait)**

- M. Éric VASSOR – Directeur adjoint sécurité maritime- Brest
- M. Alexandre ELY - Directeur adjoint délégué - Nantes
- Mme Sophie ROUX – Secrétaire générale – Nantes
- Mme Lise MOYON – Secrétaire générale adjointe – Nantes.

##### **3.1.1 : pour les montants jusqu'à 10 000 € HT**

- Mme Céline BODENES – Cheffe de l'unité finances, immobilier, moyens généraux - Nantes

- Mme Annie CORBIN-PAOLETTI – Cheffe bureau finances, immobilier, marchés publics - Nantes
- M. Thierry NOEL – Responsable des ressources humaines - Nantes
- Mme Marie BENEL – Responsable formation et action sociale – Nantes

### **3.1.2 : pour les montants jusqu'à 800 € HT**

- M. Michel LE RU – Président du CLAS – Brest (Titre 3)
- Mme Sophie LEROY-NEIRINCK – Gestionnaire ressources humaines – Nantes
- Mme Delphine SANQUER – Gestionnaire ressources humaines – Nantes

### **3.2 : Subdélégation de l'ordonnateur secondaire (signature dépenses, recettes, validation et certification du service fait sous CHORUS Formulaire)**

- M. Éric VASSOR – Directeur adjoint sécurité maritime - Brest
- M. Alexandre ELY – Directeur adjoint délégué - Nantes
- Mme Sophie ROUX – Secrétaire générale – Nantes
- Mme Lise MOYON - Secrétaire générale adjointe - Nantes

### **3.2.1 : pour les montants jusqu'à 10 000 € HT**

- Mme Céline BODENES – Cheffe de l'unité finances, immobilier, moyens généraux
- Mme Annie CORBIN-PAOLETTI – Cheffe du bureau finances, immobilier, marchés publics – Nantes
- Mme Fabienne NOËL – Gestionnaire finances - Nantes
- Mme Laurence LOPEZ – Gestionnaire finances - Nantes
- M. Thierry NOEL – Responsable des ressources humaines - Nantes
- Mme Marie BENEL – Responsable formation et action sociale - Nantes

## **Article 4**

### **BOP 723 «opérations immobilières et entretien de bâtiments de l'État» Bretagne**

#### **4.1 : Subdélégation du pouvoir adjudicateur – signature des pièces de marchés publics Reste sous la compétence exclusive du DIRM par interim**

#### **4.2 : Subdélégation du pouvoir adjudicateur (signature commande, constatation du service fait)**

##### **4.2.1 : pour les montants jusqu'à 20 000€ HT**

- Mme Sophie ROUX – Secrétaire générale – Nantes
- Mme Lise MOYON - Secrétaire générale adjointe - Nantes
- Mme Céline BODENES – Cheffe de l'unité finances, immobilier, moyens généraux - Nantes
- Mme Rose-Marie PRUD'HOMME - Cheffe du bureau des moyens généraux – Nantes
- Mme Annie CORBIN-PAOLETTI - Cheffe du bureau finances, immobilier, marchés publics - Nantes
- Mme Fabienne NOËL – Gestionnaire finances - Nantes
- Mme Laurence LOPEZ - Gestionnaire finances - Nantes
- M. Nicolas AUGER - Chef de la division infrastructure et équipements de sécurité maritime – Brest
- M. Nicolas RENAUD - Directeur du CROSS ETEL
- M. Frédéric GARNAUD – Directeur adjoint - CROSS Etel

- M. Nicolas OLIVERO – Responsable financier - CROSS Etel
- Mme Aliette LE DORZE – Secrétaire-comptable - CROSS Etel
- Mme Myriam SIBILLOTTE – Directrice - CROSS Corsen
- M. Sébastien LE VEY – Directeur adjoint – CROSS Corsen
- Mme Aurore JUNCA-LAPLACE – Cheffe du service vie courante – CROSS Corsen
- Mme Anne-Marie DEGUERGUE – Secrétaire-comptable - CROSS Corsen

#### **4.2.2 : pour les montants jusqu'à 10 000€ HT**

- M. Yves VINCENT – Chef de la division sécurité des navires-qualité
- M. Eric BIHAVAN – Adjoint de la division sécurité des navires-qualité - Lorient
- M. Sylvain CHUNIAUD - Chef du CSN – Saint-Malo
- M. Philippe LE NY – Chef de l'antenne de Paimpol – CSN Saint-Malo
- Mme Isabelle GENDROT – Secrétaire – CSN - Saint Malo
- M. René KEREBEL – Chef du CSN - Brest
- M. Serge NEDELEC – Adjoint du CSN - Brest
- M. Arnaud CONAN – Chef du CSN - Concarneau
- M. Walter PAULMIER – Inspecteur de la sécurité des navires du CSN - Concarneau
- Mme ZAMMIT Maryline – Inspectrice de la sécurité des navires du CSN de Concarneau / Antenne du Guilvinec
- M. Jean-Marc CEVAER – Chef du CSN – Lorient
- M. Benoît VINCENT – Inspecteur de la sécurité des navires du CSN - Lorient
- M. Sylvain RABEAU – Chef du CSN – Saint-Nazaire
- M. Pierre VIGOUROUX – Adjoint du CSN - Saint-Nazaire
- M. Patrick LOSSEC - Chef de la subdivision phares et balises – Brest
- M. Patrick COADALAN - Chef de la subdivision phares et balises - Lézardrieux
- M. David LESENECHAL - Chef de la subdivision phares et balises – Lorient
- M. Bruno BOILLON – Chef de la subdivision des Phares et Balises Saint Nazaire
- M. Mathias LEFRANC, Chargé de mission ressources et processus industriels - Brest

#### **4.3 : Subdélégation de l'ordonnateur secondaire (signature dépenses, recettes, validation et certification du service fait sous CHORUS Formulaire – CHORUS)**

- Mme Sophie ROUX – Secrétaire générale – Nantes
- Mme Céline BODENES – Cheffe de l'unité finances, immobilier, moyens généraux - Nantes
- Mme Rose-Marie PRUD'HOMME – Cheffe du bureau des moyens généraux - Nantes
- Mme Annie CORBIN-PAOLETTI – Cheffe du bureau finances, immobilier, marchés publics - Nantes
- Mme Fabienne NOËL – Gestionnaire finances - Nantes
- Mme Laurence LOPEZ – Gestionnaire finances - Nantes
- M. Lionel NEZET - Gestionnaire UAIESM – Brest

## **Article 5**

### **BOP 205 «affaires maritimes»**

#### **5.1 : Subdélégation du pouvoir adjudicateur**

Pour les actes et pièces relatifs aux opérations de recette et de dépense sur le BOP 205 «affaires maritimes» au titre de l'action 02 «aides aux élèves de l'enseignement maritime secondaire et supérieur» et au titre de l'action 02 «subvention aux écoles privées agréées» :

- M. Alexandre ELY – Directeur adjoint délégué - Nantes
- M. Yves TERTRIN – Chef de la division gens de mer et enseignement maritime - Nantes
- Mme Gaëlle CHAIGNEAU, adjointe de la division gens de mer et enseignement maritime Nantes

## **5.2 ; Subdélégation du pouvoir adjudicateur (signature des pièces de marchés publics)**

### **5.2.1 : Pour les montants jusqu'à 50 000 € HT**

- M. Nicolas AUGER – Chef de la division infrastructure et équipements de sécurité maritime – Brest
- M. Nicolas RENAUD – Directeur - CROSS Etel
- Mme Myriam SIBILLOTTE – Directrice - CROSS Corsen
- M. Jérôme PERES – Chef de la division contrôle des activités maritimes – Nantes

### **5.2.2 : pour les montants jusqu'à 25 000 € H.T**

- M. Charles MASSA – Directeur PNE Polmar-Terre - Brest (→28.02.2022)

## **5.3 : Subdélégation du pouvoir adjudicateur (signature commande, constatation du service fait)**

### **5.3.1 : pour les montants jusqu'à 50 000 € HT**

- M. Nicolas AUGER – Chef de la division infrastructure et équipements de sécurité maritime – Brest
- M. Nicolas RENAUD – Directeur - CROSS ETEL
- Mme Myriam SIBILLOTTE – Directrice - CROSS Corsen
- M. Jérôme PERES – Chef de la division contrôle des activités maritimes – Nantes
- M. François PETIT Chef de la division pêche et aquaculture - Rennes

### **5.3.2 : pour les montants jusqu'à 25 000 € HT**

- M. Patrick DESSON – Commandant patrouilleur des affaires maritimes
- M. Mathieu LE QUENVEN - Commandant patrouilleur des affaires maritimes au 01.11.2021
- M. Charles MASSA – Directeur PNE Polmar-Terre – Brest (→28.02.2022)

### **5.3.3 : pour les montants jusqu'à 10 000 € HT**

- M. Patrick LOSSEC – Chef de la subdivision phares et balises - Brest
- M. Patrick COADALAN – Chef de la subdivision phares et balises – Lézardrieux
- M. David LESENECHAL – Chef de la subdivision phares et balises - Lorient
- M. Bruno BOILLON – Chef de la subdivision des Phares et Balises - Saint Nazaire
- M. Sébastien LEVEY – Directeur adjoint du CROSS Corsen
- M. Aurore JUNCA-LAPLACE – Cheffe du service vie courante - CROSS Corsen
- M. Frédéric GARNAUD – Directeur adjoint - CROSS Etel
- M. Nicolas OLIVERO – Responsable financier - CROSS Etel
- Mme Marie BEAUSSAN - Cheffe de l'unité réglementation et droits à produire - Rennes
- Mme Lise MOYON - Secrétaire générale adjointe – Nantes
- Mme Céline BODENES – Cheffe de l'unité finances, immobilier, moyens généraux - Nantes
- Mme Annie CORBIN-PAOLETTI – Cheffe du bureau finances, immobilier, marchés publics - Nantes
- M. Yann FLEURY – Chef de l'unité des systèmes d'information -Nantes

### **5.3.4 : pour les montants jusqu'à 4 000 € HT**

- M. Sylvain CHUNIAUD – Chef du CSN - Saint-Malo
- M. Philippe LE NY – Chef de l’antenne de Paimpol – CSN Saint-Malo
- M. René KEREDEL – Chef du CSN - Brest
- M. Serge NEDELEC – Adjoint du CSN - Brest
- M. Arnaud CONAN – Chef du CSN - Concarneau
- M. Walter PAULMIER – Inspecteur de la sécurité des navires du CSN - Concarneau
- Mme Maryline ZAMMIT – Inspectrice de la sécurité des navires du CSN Concarneau – Antenne du Guilvinec
- M. Jean-Marc CEVAER – Chef du CSN - Lorient
- M. Benoît VINCENT - Inspecteur de la sécurité des navires du CSN - Lorient
- M. Sylvain RABEAU – Chef du CSN Saint-Nazaire
- M. Pierre VIGOUROUX – Adjoint du CSN - Saint-Nazaire
- Mme Estelle GODART – Cheffe de la MCPML - Nantes
- Mme Hélène LEGRAND – Adjointe à la cheffe de la MCPML - Nantes
- M. Frédéric SAUNIER – Médecin chef interrégional du service de santé des gens de mer - Nantes
- Mme Jennifer ALMAS - Infirmière régionale – Nantes
- M. Mathias LEFRANC, Chargé de mission ressources et processus industriels - Brest
- Mme Gwénaëlle FLOCH – Adjointe de la subdivision phares et balises – Brest

**En cas d'absence ou d'empêchement leur délégation est exercée par :**

- M. Franck GRALL – Chef d'atelier - Brest
- M. David SEVERE – Chef d’atelier adjoint - Brest
- Mme Gaétane CADORET – Cheffe du centre d’exploitation et d’intervention - Brest
- M. Emmanuel COSQUER - Adjoint du centre d’exploitation et d’intervention – Brest
- M. Philippe THIBAUT – Adjoint de la subdivision phares et balises (antenne de Saint-Malo, Phares et balises des Côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine)
- M. Gwenaël RAUX - Adjoint de la subdivision phares et balises - Lézardrieux

**En cas d'absence ou d'empêchement leur délégation est exercée par :**

- M. Jean-François COEURU – Chef d'atelier - Saint-Malo
- M. Ludovic NAGARD – Chef d'atelier - Lézardrieux
- M. Yannick CUVILLIER – Chef du CEI - Lézardrieux
- M. David KERRELLO – Chef du CEI – Lézardrieux
- M. Pierre CHELET – Adjoint subdivision des Phares et Balises - Saint-Nazaire

**Phares et balises de Loire-Atlantique et Vendée**

- M. Yann SANQUER - Adjoint de la subdivision des phares et balises de Saint-Nazaire. Chef d’antenne des Sables d'Olonne

**En cas d'absence ou d'empêchement leur délégation est exercée par :**

- M. Laurent MELET – Chef d’atelier – Saint-Nazaire
- M. David DELATTRE – Responsable du CEI – les Sables d'Olonne
- M. Robert SCHNEIDER – Adjoint de la subdivision phares et balises – Lorient - Phares et balises du Morbihan
- Mme Hoëla SABOUREAU – Adjointe de la subdivision phares et balises de Lorient - antenne de Concarneau

**En cas d'absence ou d'empêchement leur délégation est exercée par :**

- M. Christophe LE MOUËL – Chef d'atelier – Lorient



**En cas d'absence ou d'empêchement leur délégation est exercée par :**

- Mme Marie BENEL – Responsable formation et action sociale - Nantes
- Mme Rose-Marie PRUD'HOMME – Cheffe du bureau moyens généraux – Nantes

**5.3.5 : pour les montants jusqu'à 800 € HT**

- Mme Sklerijenn LE BERRE – PNE POLMAR – Terre (→28.02.2022)
- M. Emmanuel COSQUER – Adjoint centre POLMAR – Brest
- M. David SEVERE – Adjoint Atelier – Brest
- M. Patrice GUIHOT – Magasinier - Brest
- Mme Marie-Catherine JEZEQUEL – Magasinier – Brest
- Mme Gisèle LAZENNEC – Secrétaire gestionnaire - Brest
- Mme Catherine RAOUL – Secrétaire gestionnaire - Brest
- M. Yves GUEHO – Chef du CEI de Belle-Île – Goulphar
- M. Ludovic NAGARD – Chef d'atelier - Lézardrieux
- M. Dominique BOCLE – Magasinier - Lézardrieux
- Mme Sophie SAUVAITRE - Secrétaire gestionnaire - Lézardrieux
- M. Pascal CONAN – Phare et balises - Lorient / antenne de Concarneau
- M. Christophe LE MOUËL – Chef d'atelier – Lorient
- M. Eric ASPERTI – Atelier - Lorient
- Mme Mireille GUIBERT - Secrétaire gestionnaire - Lorient
- M. Pierre-Emmanuel CABON – Chef d'équipe Génie civil - Concarneau
- M. Jean-François COEURU - Adjoint Antenne -Saint-Malo
- M. Erwan PERON - Atelier - Saint-Malo
- M. Laurent GUILBAUD – Responsable génie civil et bâtiment – Les Sables d'Olonne
- M. David DELATTRE – Responsable du CEI - Les Sables d'Olonne
- Mme Claudette JUBAU – Secrétaire gestionnaire – les Sables d'Olonne
- M. Yannick BOUCARD – Parc de balisage – Noirmoutier
- M. Xavier PARINAUD – Chef du CEI - Saint-Nazaire
- M. Jean-Jacques HARDY - Atelier – Saint-Nazaire
- M. Anthony LAINE – Magasinier/ Phares et Balises Saint-Nazaire
- M. Claude HOUIS – Pôle POLMAR Atelier / Phares et Balises - Saint-Nazaire
- Mme Vickie ANDRIAMBATSIARISOA – comptable vacataire (->31.03.2022) – St-Nazaire
- Mme Christèle AILLERIS – Secrétaire gestionnaire - Saint-Nazaire
- M. Nicolas OLIVERO – Responsable financier - CROSS Etel
- M. Nicolas LE GOLVAN – Service technique - CROSS Etel
- M. Thierry LE PODER – Service technique - CROSS Etel
- M. Jean-Philippe TAVERNIER – Capitaine d'arme - CROSS Etel
- Mme Alette LE DORZE – Secrétaire-comptable - CROSS Etel
- M. Pierre LANDOIS – Service technique - CROSS Corsen
- M. Dominique BON – Service technique - CROSS Corsen
- M. Jérôme BOUCHE – Capitaine d'arme – CROSS Corsen
- Mme Anne-Marie DEGUERGUE – Secrétaire-comptable - CROSS Corsen
- M. Philippe GAHINET – Second capitaine - PAM
- M. Didier COZIC - Chef mécanicien – PAM au 01.11.2021
- M. Pascal ISORE - Second capitaine – PAM au 01.11.2021
- M. Philippe FOURNIER – Chef mécanicien - PAM au 01.11.2021
- Mme Christine DREAN – Secrétaire gestionnaire - Lorient
- Mme Sylvie LE MOING – Secrétaire gestionnaire - Lorient
- Mme Fabienne NOËL – Gestionnaire comptable - DIRM siège - Nantes
- Mme Laurence LOPEZ - Gestionnaire comptable - DIRM siège - Nantes
- M. Franck GRIMBERGER – Agent de service - DIRM siège - Nantes
- Mme Isabelle GENDROT – Secrétaire – CSN – Saint Malo

- M. Laurent GICQUEL – Inspecteur de la sécurité des navires – CSN Saint Malo – Antenne de Paimpol
- Mme Julie LEBIHAIN - Secrétaire CSN – Saint-Nazaire
- Mme Patricia APPRIOU – Secrétaire CSN – Brest
- M. Philippe MOUDENNER – Inspecteur de la sécurité des navires CSN - Brest
- Mme Laurence CURRIT – Secrétaire à la MCPML – Nantes
- M. Thomas POPOVIC – Chargé de mission à la MCPML - Nantes
- Mme Maryse FOUGERIT – Secrétaire gestionnaire - DPA Rennes
- M. Laurent MENGUY – Chef d’unité DCAM - Nantes
- Mme Nathalie BRUHAUX – Secrétaire à la DCAM – Nantes
- Mme Catherine LE SCODAN – Secrétaire à la DGMEM – Nantes
- Mme Katia RUBIANO – Secrétaire à la DGMEM - Nantes

#### **5.4 : Subdélégation de l’ordonnateur secondaire (signature dépenses, recettes, validation du service fait sous CHORUS Formulaires – CHORUS)**

##### **5.4.1 : pour les montants sans limitation de seuils**

- Mme Sophie ROUX – Secrétaire générale – Nantes
- Mme Céline BODENES – Cheffe de l’unité finances, immobilier, moyens généraux - Nantes
- Mme Annie CORBIN-PAOLETTI – Cheffe du bureau finances, immobilier, marchés publics – Nantes.

##### **5.4.2 : pour les montants jusqu’à 25 000 € HT**

- Mme Laurence LOPEZ – Gestionnaire finances- Nantes

##### **5.4.3 : pour les montants jusqu’à 15 000 € HT**

- Mme Fabienne NOËL - Gestionnaire finances - Nantes
- M. Lionel NEZET - Gestionnaire UAIESM - Brest

##### **5.4.4 : CHORUS Formulaires (certification du service fait, fiche communication : Ordre à payer, sans limitation de seuils)**

- Mme Sophie ROUX – Secrétaire générale – Nantes
- Mme Céline BODENES – Cheffe de l’unité finances, immobilier, moyens généraux - Nantes
- Mme Annie CORBIN-PAOLETTI – Cheffe du bureau finances, immobilier, marchés publics – Nantes.
- Mme Laurence LOPEZ – Gestionnaire finances- Nantes
- Mme Fabienne NOËL - Gestionnaire finances - Nantes
- M. Lionel NEZET - Gestionnaire UAIESM - Brest
- Mme Isabelle GENDROT – Secrétaire – CSN - Saint Malo
- Mme Julie LEBIHAIN - Secrétaire CSN – Saint-Nazaire
- Mme Vickie ANDRIAMBATSIARISOA – comptable vacataire (->30.03.2022) – St-Nazaire
- Mme Christèle AILLERIS – Secrétaire gestionnaire - Saint-Nazaire
- Mme Patricia APPRIOU – Secrétaire gestionnaire – Brest
- Mme Claudette JUBAU – Secrétaire gestionnaire - Sable d’Olonne
- Mme Gisèle LAZENNEC – Secrétaire gestionnaire - Brest
- Mme Catherine RAOUL – Secrétaire gestionnaire - Brest
- Mme Sophie SAUVAITRE - Secrétaire gestionnaire - Lézardrieux
- Mme Mireille GUIBERT – Secrétaire gestionnaire - Lorient
- Mme Christine DREAN – Secrétaire gestionnaire - Lorient
- Mme Sylvie LE MOING – Secrétaire gestionnaire - Lorient

- Mme Aliette LE DORZE – Secrétaire-comptable - CROSS Etel
- Mme Anne-Marie DEGUERGUE – Secrétaire-Comptable - CROSS Corsen
- Mme Jennifer ALMAS – Infirmière régionale - Nantes/Saint-Nazaire
- Mme Maryse FOUGERIT – Secrétaire gestionnaire - DPA Rennes
- Mme Laurence CURRIT – Secrétaire à la MCPML – Nantes
- Mme Marie BENEL – Responsable formation et action sociale - Nantes
- M. Thierry NOEL – Responsable des ressources humaines - Nantes
- Mme Rose-Marie PRUD’HOMME – Cheffe du bureau des moyens généraux - Nantes

## Article 6

Demeurent réservés à la signature du préfet de la région Pays de la Loire, quel qu’en soit le montant :

- les lettres informant le contrôleur budgétaire régional des motifs de la décision de ne pas se conformer à l’avis qu’il a donné, en cas d’avis défavorable de celui-ci ;
- les décisions de passer outre aux avis défavorables du contrôleur budgétaire régional en matière d’engagement de dépenses ;
- les ordres de réquisition du comptable public.

## Article 7

**BOP relatifs à la mise en œuvre du fonds européen pour la pêche (FEP), du fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) et aux arrêts temporaires des activités de pêche liés au Brexit**

**7.1 :** Pour les actes relatifs à la mise en œuvre du fonds européen pour la pêche (FEP), du fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) et des arrêts temporaires des activités de pêche liés au Brexit, il est donné subdélégation de signature à :

- M. Alexandre ELY – Directeur adjoint délégué – Nantes
- M. François PETIT Chef de la division pêche et aquaculture ;
- Mme Marie BEAUSSAN, Adjointe de la division pêche et aquaculture , cheffe de l’unité réglementation et droits à produire.

**7.2 :** Pour l’instruction des dossiers d’arrêts temporaires des activités de pêche de la mesure n° 33 liés à la pandémie de Covid-19, d’arrêts temporaires des activités de pêche liés au Brexit, et d’arrêts temporaires liés à la pêche de la sole en Golfe de Gascogne, il est également donné subdélégation de signature, pour procéder à l’ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l’Etat imputées sur les crédits des BOP relatifs au programme opérationnel du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) et aux arrêts temporaires des activités de pêche liés au Brexit, aux agents de la direction interrégionale de la mer Nord Atlantique - Manche Ouest dont les noms suivent :

**Pour les montants sans limitation de seuils :**

- M. Alexandre ELY – Directeur adjoint délégué - Nantes
- M. François PETIT – Chef de la division pêche et aquaculture - Rennes
- Mme Marie BEAUSSAN, Adjointe de la division pêche et aquaculture, cheffe de l’unité réglementation et droits à produire.

Cette subdélégation de signature porte sur l’engagement, la liquidation, le mandatement et le recouvrement des dépenses. Elle porte sur les actes et pièces relatifs aux opérations

de recettes et de dépenses imputés sur les BOP relatifs au programme opérationnel du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) et aux arrêts temporaires des activités de pêche liés au Brexit.

**Pour les montants jusqu'à 75 000 € HT :**

- Mme Sandrine MENGUY – Unité des affaires économiques - Rennes
- Mme Emma EDIMO – gestionnaire affaires économiques - Rennes

Cette subdélégation de signature porte sur l'engagement, la liquidation, le mandatement et le recouvrement des dépenses. Elle porte sur les actes et pièces relatifs aux opérations de recettes et de dépenses imputés sur les BOP relatifs au programme opérationnel du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) et aux arrêts temporaires des activités de pêche liés au Brexit à l'exception de la signature des conventions relatives à l'attribution de l'aide financière.

**Article 8**

**BOP 362 363 364 «plan de relance» en région Bretagne**

En application de l'arrêté du préfet de la région Bretagne n° 2021/DIRM du 3 janvier 2022 portant délégation de signature à M. Yann BECOUARN, directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest adjoint, chargé par interim des fonctions de directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest en tant que RUO pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur les programmes 362, 363 et 364 du ministère de l'économie, des finances et de la relance, service prescripteur pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur les programmes 362, 363 et 364 du ministère de l'économie, des finances et de la relance, est donné subdélégation de signature à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, compétences, intérimis qu'ils exercent, et des crédits mis à leur disposition :

**8.1 : Subdélégation du pouvoir adjudicateur – signature des pièces de marchés publics**

**En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yann BECOUARN, la délégation qui lui est conférée sera exercée par :**

- M. Éric VASSOR – Directeur adjoint sécurité maritime - Brest
- M. Alexandre ELY – Directeur adjoint délégué - Nantes

**8.2 : Subdélégation du pouvoir adjudicateur (signature commande, constatation du service fait)**

**8.2.1 : pour les montants jusqu'à 200 000 € HT**

- Mme Sophie ROUX – Secrétaire générale – Nantes
- Mme Lise MOYON - Secrétaire générale adjointe - Nantes
- M. Nicolas RENAUD – Directeur - CROSS ETEL
- M. Frédéric GARNAUD – Directeur-adjoint - CROSS ETEL
- Mme Myriam SIBILLOTTE – Directrice - CROSS Corsen
- M. Sébastien LE VEY – Directeur adjoint – CROSS Corsen

**8.2.2 : pour les montants jusqu'à 50 000 € HT**

- M. Nicolas OLIVERO – Responsable financier - CROSS ETEL
- Mme Aurore JUNCA-LAPLACE – Cheffe du service vie courante – CROSS Corsen

- Mme Céline BODENES – Cheffe de l'unité finances, immobilier, moyens généraux - Nantes
- Mme Annie CORBIN-PAOLETTI – Cheffe bureau finances, immobilier, marchés publics – Nantes
- Mme Aliette LE DORZE – Secrétaire-comptable - CROSS ETEL
- Mme Fabienne NOËL – Gestionnaire finances - Nantes
- Mme Laurence LOPEZ – Gestionnaire finances - Nantes

**8.3 : Subdélégation de l'ordonnateur secondaire (signature dépenses, recettes, validation et certification du service fait sous CHORUS Formulaire – CHORUS) :**

- Mme Sophie ROUX – Secrétaire générale – Nantes
- Mme Céline BODENES – Cheffe de l'unité finances, immobilier, moyens généraux - Nantes
- Mme Annie CORBIN-PAOLETTI – Cheffe bureau finances, immobilier, marchés publics – Nantes
- Mme Fabienne NOËL – Gestionnaire finances- Nantes
- Mme Laurence LOPEZ – Gestionnaire finances – Nantes
- M. Lionel NEZET – Gestionnaire UAIESM – Brest

**Article 9 :**

Le présent arrêté abroge l'arrêté du directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest n° 49/2021 /DIRM-NAMO/RUO du 9 novembre 2021, portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire.

**Article 10 :**

Le directeur interrégional de la mer Nord Atlantique – Manche-Ouest par interim et les agents bénéficiaires de la délégation de signature sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la direction régionale des finances publiques des Pays de la Loire et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le

**- 5 JAN. 2022**

Le directeur interrégional de la mer  
Nord Atlantique-Manche Ouest  
par interim

Yann BECOUARN

## **Ampliations :**

- Préfecture de la région Bretagne (secrétariat régional pour les affaires régionales, pôle modernisation et moyens)
- Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest (directeur ; directeurs-adjoints ; tous chefs de division, service, mission, cellule, unité ; agents bénéficiaires de la subdélégation de signature, pour notification ; original: chrono/SEC-DIRM NAMO)
- Direction régionale des finances publiques des Pays de la Loire
- Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire, secrétariat général, centre de prestations comptables mutualisées
- Préfecture de la région Pays de la Loire (secrétariat général pour les affaires régionales, (pôle modernisation et moyens, bureau des affaires administratives) pour publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.



**ARRÊTÉ n° 4/2022**

portant subdélégation de signature administrative pour les attributions  
relevant du préfet de la région Pays de la Loire

Le directeur interrégional de la mer  
Nord Atlantique-Manche Ouest par interim

- VU le code rural et de la pêche maritime ;
- VU le code de l'environnement ;
- VU le code des transports ;
- VU le code des ports maritimes ;
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU la loi n°92-125 du 6 février 1992 modifiée, relative à l'administration territoriale de la République ;
- VU la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée, relative aux lois de finances ;
- VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 modifiée, relative aux marchés publics ;
- VU le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 modifié, relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2010-130 du 11 février 2010 modifié, relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié, portant charte de la déconcentration ;
- VU le décret n°2016-247 du 3 mars 2016 modifié, créant la direction des achats de l'État et relatif à la gouvernance des achats de l'État, notamment ses articles 8 et 9 ;

- VU le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;
- VU le décret du 29 juillet 2020 nommant M. Didier MARTIN, préfet de la région Pays de la Loire ;
- VU l'arrêté ministériel du 16 décembre 2021 nommant M. Yann BECOUARN, chargé par intérim des fonctions de directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;
- VU l'arrêté du préfet de la région Pays de la Loire n° 2022/SGAR/DIRMnamo/1 du 4 janvier 2022 portant délégation de signature administrative à M. Yann BECOUARN, chargé par intérim des fonctions de directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest ;
- VU l'arrêté du directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest n°20/2017 du 15 mars 2017 relatif à l'organisation de la direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest,

## **ARRÊTE**

### **ARTICLE 1er :**

Subdélégation de signature administrative est donnée à l'administrateur en chef de 1ère classe des affaires maritimes Alexandre ELY, à l'ingénieur en chef des travaux publics de l'État Eric VASSOR et à l'attaché principal d'administration de l'État Sophie ROUX, à l'effet de signer au nom du préfet de la région Pays de Loire :

1) les décisions, les actes administratifs, les conventions et les correspondances relevant des attributions de leur service, en application du décret n° 2010-130 du 11 février 2010 modifié, relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer, à l'exception des actes suivants :

- les conventions conclues avec le conseil régional des Pays de la Loire ou ses établissements publics conformément à l'article 59 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié ;
- les actes relatifs au contentieux administratif.

2) tous documents administratifs et décisions portant sur l'organisation interne des services.

### **ARTICLE 2 :**

Subdélégation de signature administrative est donnée à l'administrateur en chef de 1ère classe des affaires maritimes Alexandre ELY, à l'ingénieur en chef des travaux publics de l'État Eric VASSOR et à l'attaché principal d'administration de l'État Sophie ROUX, à l'effet de signer les actes relatifs à la mise en œuvre du fonds européen pour la pêche (FEP) et du fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP).



### **ARTICLE 3 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de messieurs Alexandre ELY, Eric VASSOR et de madame Sophie ROUX, la subdélégation de signature administrative prévue aux articles 1er et 2 du présent arrêté est donnée, dans les limites de leurs attributions et compétences, aux agents de la direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest, dont les noms suivent :

- M. Nicolas AUGER, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- Mme Marie BEAUSSAN, attaché d'administration de l'État ;
- M. Eric BIHAVAN, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- M. François BOUDET, attaché principal d'administration de l'État ;
- Mme Gaëlle CHAIGNEAU, administrateur en chef de 2ème classe des affaires maritimes ;
- M. Yann FLEURY, attaché d'administration de l'État ;
- M. Frédéric GARNAUD, administrateur en chef de 2ème classe des affaires maritimes ;
- Mme Estelle GODART, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts ;
- Mme Héléne LEGRAND, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- M. Sébastien LE VEY, administrateur en chef de 2ème classe des affaires maritimes ;
- M. Laurent MENGUY, attaché d'administration de l'État ;
- Mme Lise MOYON, attaché principal d'administration de l'État ;
- M. Jérôme PERES, administrateur en chef de 2ème classe des affaires maritimes ;
- M. François PETIT, administrateur en chef de 1ère classe des affaires maritimes ;
- M. Nicolas RENAUD, administrateur en chef de 1ère classe des affaires maritimes ;
- Mme Anne RICHARD, attaché principal d'administration de l'État ;
- M. Frédéric SAUNIER, médecin chef interrégional ;
- Mme Myriam SIBILLOTTE, administrateur en chef de 1ère classe des affaires maritimes ;
- M. Yves TERTRIN, attaché d'administration hors classe ;
- M. Yves VINCENT, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État.

Concernant les autorisations de pêche traitées dans le Système d'information et de suivi des autorisations administratives de pêche (SISAAP), la subdélégation de signature prévue aux articles 1er et 2 du présent arrêté est également donnée, dans les limites de leurs attributions et compétences, aux agents de la direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest, dont les noms suivent :

- Mme Mathilde GESBERT, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale ;
- Mme Sylvie TROPRES, syndic principal des gens de mer de 1ère classe ;
- M. Frédéric TOUCHARD, adjoint administratif principal de 2ème classe.

### **ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté sera notifié aux agents de la direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest, bénéficiaires de la présente subdélégation.

### **ARTICLE 5 :**

Le présent arrêté abroge l'arrêté du directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest n°50/2021 du 9 novembre 2021 portant subdélégation de signature administrative pour les attributions relevant du préfet de la région Pays de la Loire.

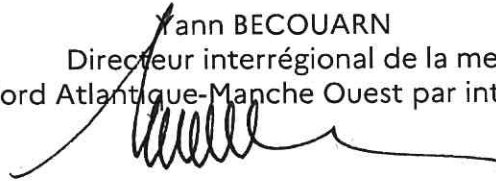
**ARTICLE 6 :**

Le directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest par interim et les agents bénéficiaires de la subdélégation de signature sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la direction régionale des finances publiques et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le

**- 5 JAN. 2022**

Yann BECOUARN  
Directeur interrégional de la mer  
Nord Atlantique-Manche Ouest par interim



### **Ampliations :**

- Préfecture de la région Pays de la Loire (secrétariat général pour les affaires régionales, pôle des politiques publiques)
  
- Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest (directeur ; directeurs-adjoints ; tous chefs de division, service, mission, cellule, unité ; centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (Corsen, Etel) ; centres de sécurité des navires (Saint-Malo, Brest, Concarneau, Lorient, Saint-Nazaire) ; lycées professionnels maritimes (Paimpol, Saint-Malo, Le Guilvinec, Etel, Nantes) ; agents bénéficiaires de la subdélégation de signature, pour notification)
  
- Direction régionale des finances publiques Pays de la Loire
  
- Directions départementales des territoires et de la mer-délégations à la mer et au littoral (Ille-et-Vilaine ; Côtes d'Armor ; Finistère ; Morbihan ; Loire-Atlantique ; Vendée)
  
- Centre national de surveillance des pêches
  
- Centre d'appui au contrôle de l'environnement marin
  
- Préfecture de la région Pays de la Loire (secrétariat général pour les affaires régionales, pôle modernisation et moyens, plateforme régionale administration, mutualisations et finances, bureau des affaires administratives) pour publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire

Rectorat

Région Académique Pays de la Loire

Académie de Nantes



# RÉGION ACADÉMIQUE PAYS DE LA LOIRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Arrêté SG n°2021/072 portant délégation de signature aux chefs d'établissements publics locaux d'enseignement**

Le recteur de la région académique Pays de la Loire et de l'Académie de Nantes,  
chancelier des Universités

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU le code de l'éducation, notamment son article R 911-89 ;
- VU le décret 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;
- VU le décret du Président de la République en date du 3 janvier 2013, nommant Monsieur William MAROIS en qualité de recteur de l'académie de Nantes.

### **ARRETE**

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée aux chefs d'établissements publics locaux d'enseignement pour les actes de gestion ayant trait :

1° Aux congés de maladie prévus au premier alinéa du 2° de l'article 34 de la loi du 11 janvier 1984 susvisée, aux congés de même nature prévus à l'article 24 du décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 et à l'article 12 du décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 ;

2° Aux congés pour maternité ou pour adoption et au congé de paternité prévus au 5° de l'article 34 de la loi du 11 janvier 1984 susvisée, à l'article 22 du décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 et à l'article 15 du décret n° 86-83 du 17 janvier 1986.

**Article 2 :** Les dispositions contraires à celles du présent arrêté sont abrogées.

**Article 3 :** Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Pays de la Loire.

A Nantes, le 1er septembre 2021

William MÀROIS



# RÉGION ACADÉMIQUE PAYS DE LA LOIRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Arrêté SG n°2021/073 portant délégation de signature aux chefs d'établissements publics locaux d'enseignement dans le domaine financier**

Le recteur de la région académique Pays de la Loire et de l'Académie de Nantes,  
chancelier des Universités

- VU le code de l'éducation ;
- VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret du 3 janvier 2013 du Président de la République, nommant Monsieur William MAROIS en qualité de Recteur de l'académie de Nantes ;
- VU le décret du Président de la République en date du 29 juillet 2020 nommant Monsieur Didier MARTIN en qualité de préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;
- VU l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires ;
- VU l'arrêté n°2020/SGAR/RECTORAT/536 du préfet de la région Pays de la Loire, en date du 26 août 2020, portant délégation de signature à Monsieur William MAROIS, recteur de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes, chancelier des universités, et autorisant la subdélégation ;

### **ARRETE**

**Article 1 :** En application de l'article 38 du décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié, de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 3 juillet 2009 susvisé et des arrêtés préfectoraux également susvisés, subdélégation de signature est donnée aux chefs d'établissement à l'effet de signer les pièces justificatives des dépenses de personnels suivantes : procès-verbaux d'installation, états d'heures supplémentaires-année, tout état indemnitaire, lettres d'engagement pour le recrutement de vacataires.

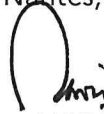
**Article 2 :** Les fonctionnaires désignés à l'article 1er signeront comme il est indiqué sur les fiches individuelles annexées au présent arrêté.

**Article 3 :** Les subdélégations, ainsi accordées, seront adressées au préfet de la région Pays de la Loire et déposées à la Direction régionale des finances publiques des Pays de la Loire.

**Article 4 :** Les dispositions contraires à celles du présent arrêté sont abrogées.

**Article 5 :** Le Secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le 1er septembre 2021



William MAROIS



# RÉGION ACADÉMIQUE PAYS DE LA LOIRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Arrêté SG n°2021/56

relatif à la délégation de signature au directeur de directeur académique des services de l'éducation nationale de Maine-et-Loire et à certains agents de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Maine-et-Loire dans le domaine financier

---

**Le recteur de la région académique Pays de la Loire  
et de l'académie de Nantes,  
chancelier des universités**

- VU le code de l'éducation notamment ses articles R. 222-17, R. 220-20, R. 442-9 ;
- VU le code des marchés publics ;
- VU la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics ;
- VU le décret n°99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifiant la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics et relatif aux décisions prises par l'Etat en matière de prescription quadriennale ;
- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat ;
- VU le décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 portant statut des fonctionnaires stagiaires ;
- VU la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU la loi de décentralisation n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales, notamment ses articles 105 à 109 ainsi que la circulaire n° 2005-109 prise en application ;
- VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;
- VU l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires et leurs délégués ;
- VU le décret 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret n°2016-1413 du 20 octobre 2016 relatif aux emplois fonctionnels des services déconcentrés de l'éducation nationale ;
- VU le décret du Président de la République en date 3 janvier 2013 portant nomination de Monsieur William MAROIS en qualité de Recteur de l'Académie de Nantes ;
- VU le décret du Président de la République en date du 29 juillet 2020 nommant Monsieur Didier MARTIN en qualité de préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;
- VU le décret n° 2015-1616 du 10 décembre 2015 relatif aux régions académiques ;
- VU le décret du Président de la République du 18 janvier 2016 portant nomination de Monsieur Benoît DECHAMBRE en qualité de directeur académique des services de l'éducation nationale de Maine-et-Loire ;



- VU le décret du 26 novembre 2018 portant nomination de Madame Dominique CHEVRINAIS-POGLIO nommée directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale du Maine-et-Loire ;
- VU l'arrêté n°2021/SGAR/RECTORAT/29 du préfet de la région Pays de la Loire portant délégation de signature à Monsieur William MAROIS, recteur de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes, chancelier des universités, et autorisant la subdélégation ;
- VU l'arrêté rectoral du 31 mars 2016 modifié portant organisation de l'académie de Nantes ;
- VU l'arrêté rectoral du 31 mars 2016 modifié portant schéma des mutualisations des services déconcentrés de l'académie de Nantes ;
- VU le protocole de mutualisation de la gestion des enseignants du premier degré public signé le 24 novembre 2015.
- VU l'arrêté rectoral du 1<sup>er</sup> septembre 2021 portant organisation de l'administration du rectorat de l'académie de Nantes et attribution de fonctions pour l'année scolaire 2021-2022 ;

## ARRETE

**Article 1 :** Subdélégation de signature est donnée aux fonctionnaires ci-après mentionnés à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, pour l'ensemble de l'académie, les pièces justificatives se rapportant, dans le cadre de la paie sans ordonnancement préalable, à la gestion des opérations relatives aux traitements, salaires et accessoires des personnels enseignants du premier degré public ;

Département	Nom de l'établissement	N°	Nom, prénom et fonction des signataires
Maine-et-Loire	Direction des services départementaux de l'éducation nationale	0490790T	<p><b>Monsieur Benoît DECHAMBRE,</b> Directeur académique des services de l'éducation nationale</p> <p><b>Madame Dominique CHEVRINAIS-POGLIO,</b> Directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale</p> <p><b>Poste à pourvoir</b> Secrétaire Général</p> <p><b>Monsieur Olivier GROMY,</b> Inspecteur de l'Education nationale - Adjoint à l'inspecteur d'académie - Directeur académique des services départementaux chargé du 1<sup>er</sup> degré</p> <p><b>Madame Béatrice BOUCAUD,</b> Cheffe de la division des ressources humaines</p> <p><b>Monsieur Jean-Denis PALU-LABOUREU,</b> Chef de service du SIDEEP</p> <p><b>Madame Chloé BENMOKHTAR,</b> Adjointe au chef de service du SIDEEP</p> <p><b>Madame Carole DEBUT,</b> Cheffe de la division des élèves et du 2<sup>nd</sup> degré</p>

			<b>Monsieur Alain LITRE,</b> Adjoint à la cheffe de la division des élèves et du 2 <sup>nd</sup> degré  <b>Madame Ingrid TANCHOT,</b> Cheffe de la division des affaires financières et des affaires générales
--	--	--	--

**Article 2 :** Les fonctionnaires désignés à l'article 1 signeront comme il est indiqué au tableau annexé au présent arrêté.

**Article 3 :** Les subdélégations, ainsi accordées, seront adressées au Préfet de la Région Pays de la Loire et déposées à la Direction régionale des finances publiques des Pays de la Loire.

**Article 4 :** Le Secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 1<sup>er</sup> septembre 2021



William MAROIS



# RÉGION ACADÉMIQUE PAYS DE LA LOIRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Arrêté SG n°2021/074 portant modification de l'arrêté n°2021/073 portant délégation de signature aux chefs d'établissements publics locaux d'enseignement dans le domaine financier

Le recteur de la région académique Pays de la Loire et de l'Académie de Nantes,  
chancelier des Universités

- VU le code de l'éducation ;
- VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret du 3 janvier 2013 du Président de la République, nommant Monsieur William MAROIS en qualité de Recteur de l'académie de Nantes ;
- VU le décret du Président de la République en date du 29 juillet 2020 nommant Monsieur Didier MARTIN en qualité de préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;
- VU l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires ;
- VU l'arrêté n°2020/SGAR/RECTORAT/536 du préfet de la région Pays de la Loire, en date du 26 août 2020, portant délégation de signature à Monsieur William MAROIS, recteur de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes, chancelier des universités, et autorisant la subdélégation ;
- VU l'arrêté rectoral n°2021/073\_arrêté\_EPLE\_FINANCIER du 1er septembre 2021 ;

### ARRETE

**Article 1 :** L'arrêté rectoral n°2021/073\_arrêté\_EPLE\_FINANCIER du 1er septembre 2021 visé ci-dessus, est modifié comme suit :

COLLEGE PIERRE MAUGER – Les Sables-d'Olonne (85)  
Au lieu de lire Monsieur TALLON Bertrand, principal,  
**Lire Madame PAVAGEAU Céline, principale.**

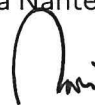
LYCEE PROFESSIONNEL DES METIERS DU BATIMENT GASTON LESNARD – Laval (53)  
Au lieu de lire Monsieur LALAN Claude, proviseur,  
**Lire Madame HAPIETTE Anne-Marie, proviseure.**

**Article 2 :** Les fonctionnaires désignés à l'article 1er signeront comme il est indiqué sur les fiches individuelles annexées au présent arrêté.

**Article 4** : Le Secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

**Article 5** : Les autres dispositions de l'arrêté rectoral n°2021/073\_arrêté\_EPLE\_FINANCIER du 1er septembre 2021 restent inchangées.

Fait à Nantes, le 2 octobre 2021



William MAROIS



# RÉGION ACADÉMIQUE PAYS DE LA LOIRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Arrêté SG n°2021/075 portant modification de l'arrêté n°2021/073 portant délégation de signature aux chefs d'établissements publics locaux d'enseignement dans le domaine financier

Le recteur de la région académique Pays de la Loire et de l'Académie de Nantes,  
chancelier des Universités

- VU le code de l'éducation ;
- VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret du 3 janvier 2013 du Président de la République, nommant Monsieur William MAROIS en qualité de Recteur de l'académie de Nantes ;
- VU le décret du Président de la République en date du 29 juillet 2020 nommant Monsieur Didier MARTIN en qualité de préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;
- VU l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires ;
- VU l'arrêté n°2020/SGAR/RECTORAT/536 du préfet de la région Pays de la Loire, en date du 26 août 2020, portant délégation de signature à Monsieur William MAROIS, recteur de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes, chancelier des universités, et autorisant la subdélégation ;
- VU l'arrêté rectoral n°2021/073\_arrêté\_EPLE\_FINANCIER du 1<sup>er</sup> septembre 2021 ;

### ARRETE

**Article 1 :** L'arrêté rectoral n°2021/073\_arrêté\_EPLE\_FINANCIER du 1er septembre 2021 visé ci-dessus, est modifié comme suit :

LYCEE ALCIDE D'ORBIGNY – Bouaye (44)

Au lieu de lire Monsieur BAYARD Thierry, proviseur,

**Lire Monsieur VADAINÉ Jean-François, proviseur.**

COLLEGE LA VILLE AUX ROSES – Châteaubriant (44)

Au lieu de lire Monsieur VADAINÉ Jean-François, principal,

**Lire Monsieur GOMBERT Frédéric, principal.**

COLLEGE PAYS DE MONTS – Saint-Jean-de-Monts (85)  
Au lieu de lire Madame STEPHENS Valérie, principale,  
**Lire Madame WILS Sandra, principale.**

**Article 2 :** Les fonctionnaires désignés à l'article 1er signeront comme il est indiqué sur les fiches individuelles annexées au présent arrêté.

**Article 3 :** Les subdélégations, ainsi accordées, seront adressées au préfet de la région Pays de la Loire et déposées à la Direction régionale des finances publiques des Pays de la Loire.

**Article 4 :** Le Secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

**Article 5 :** Les autres dispositions de L'arrêté rectoral n°2021/073\_arrêté\_EPLE\_FINANCIER du 1<sup>er</sup> septembre 2021 restent inchangées.

Fait à Nantes, le 2 novembre 2021



William MAROIS



# RÉGION ACADÉMIQUE PAYS DE LA LOIRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Arrêté SG n°2021/070 portant délégation de signature au secrétaire général et à certains agents du Rectorat de Nantes dans le domaine financier**

Le recteur de la région académique Pays de la Loire et de l'Académie de Nantes,  
chancelier des Universités

- VU le code de l'éducation notamment ses articles R 442-9 et R 911-82 et suivants ;
- VU le code des marchés publics ;
- VU la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics et aux décisions prises par l'Etat en matière de prescription quadriennale ;
- VU la loi 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi 84-16 du 11 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat ;
- VU la loi de décentralisation n° 2004-809, modifiée, du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, notamment ses articles 105 à 109 ainsi que la circulaire n° 2005-109 prise en application ;
- VU le décret n°90-437 du 28 mai 1990 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les changements de résidence des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France, lorsqu'ils sont à la charge des budgets de l'Etat, des établissements publics nationaux à caractère administratif et de certains organismes subventionnés ;
- VU le décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 portant statut des fonctionnaires stagiaires ;
- VU le décret n° 2001-848 du 12 septembre 2001 relatif à la déconcentration de certaines opérations de recrutement et de gestion concernant les ingénieurs et les personnels techniques et administratifs de recherche et de formation de l'Education nationale ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;
- VU le décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret du Président de la République en date du 3 janvier 2013 nommant Monsieur William MAROIS en qualité de recteur de l'académie de Nantes ;
- VU le décret n° 2015-1616 du 10 décembre 2015 relatif aux régions académiques ;

- VU le décret du Président de la République en date du 29 juillet 2020 nommant Monsieur Didier MARTIN en qualité de préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;
- VU l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;
- VU l'arrêté rectoral du 31 mars 2016 portant organisation de l'administration du rectorat de l'académie de Nantes ;
- VU l'arrêté rectoral n° SG/2021/002 relatif à la création de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ;
- VU l'arrêté rectoral n° SG/2021/003 relatif à la création de la délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation ;
- VU l'arrêté rectoral du 1er septembre 2021 portant organisation de l'administration du rectorat de l'académie de Nantes et attribution de fonctions pour l'année scolaire 2021-2022 ;
- VU l'arrêté n°2021/SGAR/RECTORAT/2071 du préfet de la région Pays de la Loire, portant délégation de signature à Monsieur William MAROIS, recteur de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes, chancelier des universités, et autorisant la subdélégation ;

## A R R E T E

**Article 1 :** Subdélégation de signature est donnée aux fonctionnaires ci-après mentionnés, à l'effet de signer tout document à portée financière, y compris les pièces justificatives se rapportant à la gestion des opérations relatives aux traitements, salaires et accessoires des personnels non-titulaires, titulaires et stagiaires en fonction dans l'académie et du compte épargne temps des mêmes agents dans les limites de leurs attributions :

### **Secrétariat général**

Monsieur Pierre JAUNIN,  
Secrétaire général de l'académie de Nantes

Madame Christelle DURAND,  
Secrétaire générale adjointe de l'académie de Nantes  
Directrice de l'organisation générale et de l'enseignement supérieur

Madame Annie FORVEILLE,  
Secrétaire générale adjointe de l'académie de Nantes  
Directrice de la prospective et des moyens

Monsieur Arnaud SIMON,  
Secrétaire général adjoint de l'académie de Nantes  
Directeur des ressources humaines

Monsieur Stéphane ORHAN,  
Adjoint au secrétaire général adjoint de l'académie de Nantes, directeur des ressources humaines



### **Direction de la prospective et des moyens (DPM)**

Madame Coralie THOMAZEAU,  
Cheffe de Bureau à la direction de la prospective et des moyens

Monsieur Sébastien LORET,  
Chef de bureau à la direction de la prospective et des moyens

Monsieur Dominique GERARD,  
Chef de bureau à la direction de la prospective et des moyens

### **Division du budget et des finances (DBF)**

Monsieur Christophe FERRI,  
Chef de la division du budget et des finances

Monsieur Fawzi BEOUCHE,  
Chef de bureau à la division du budget et des finances

Monsieur Rémy THEOPHANE-ATIENZA,  
Chef de bureau à la division du budget et des finances

### **Division académique des pensions et prestations (DAPP)**

Madame Murielle CHANTREAU,  
Cheffe de la division académique des pensions et prestations

Madame Solenne PINON,  
Cheffe de bureau à la division académique des pensions et prestations

Madame Chantal LERAT,  
Cheffe de bureau à la division académique des pensions et prestations

### **Direction des examens et concours (DEC)**

Monsieur Gilles FOREST,  
Directeur des examens et concours

Monsieur Jean-Eudes AYMER,  
Directeur adjoint des examens et concours

Monsieur Gilles GUILLEVIC,  
Chef de bureau à la direction des examens et concours

Madame Alexandra BOSSARD,  
Cheffe de bureau à la direction des examens et concours

Madame Valérie BOUCHER,  
Cheffe de bureau à la direction des examens et concours

Madame Isabelle DEGUELLE,  
Cheffe de bureau à la direction des examens et concours

Madame Claire DIAZ,  
Cheffe de bureau à la direction des examens et concours

Madame Sandrine LERAT,  
Cheffe de bureau à la direction des examens et concours

Madame Soazic GABORIT,  
Cheffe de bureau à la direction des examens et concours

Monsieur Ronan KEROMNES,  
Adjoint à la cheffe de bureau DEC 7 à la direction des examens et concours

### **Division des personnels administratifs, techniques et d'encadrement (DIPATE)**

Madame Laurence INISAN,  
Cheffe de la division des personnels administratifs, techniques et d'encadrement

Madame Catherine EDME,  
Cheffe de bureau à la division des personnels administratifs, techniques et d'encadrement

Madame Gwendoline BOURHIS-PRIGENT,  
Cheffe de bureau à la division des personnels administratifs, techniques et d'encadrement

Madame Christine HERVOUET,  
Cheffe de bureau à la division des personnels administratifs, techniques et d'encadrement

Monsieur Benjamin SAUVAGET,  
Chef de bureau à la division des personnels administratifs, techniques et d'encadrement

Madame Hélène PEREZ,  
Cheffe de bureau à la division des personnels administratifs, techniques et d'encadrement

### **Division des personnels enseignants (DIPE)**

Madame Frédérique SIMON,  
Cheffe de la division des personnels enseignants

Madame Nathalie DELACOUR,  
Adjointe à la chef de la division des personnels enseignants

Madame Martine BLANCHET,  
Cheffe de bureau à la division des personnels enseignants

Madame Anne-Charlotte LEBRETON,  
Cheffe de bureau à la division des personnels enseignants

Madame Christine COSSON,  
Cheffe de bureau à la division des personnels enseignants

Madame Delphine LEYMARIE-MINAUD,  
Cheffe de bureau à la division des personnels enseignants

Monsieur Mathias PINCON,  
Chef de bureau à la division des personnels enseignants

Madame Marie MONITION,  
Cheffe de bureau à la division des personnels enseignants

### **Division de l'enseignement privé (DEP)**

Madame Corinne LABOUREL,  
Cheffe de la division de l'enseignement privé

Madame Isabelle HUBIN,  
Adjointe à la cheffe de la division de l'enseignement privé  
Cheffe de bureau à la division de l'enseignement privé

Monsieur Vincent ARMANINI,  
Chef de bureau à la division de l'enseignement privé

Monsieur Thierry DEFORGE  
Chef de bureau à la division de l'enseignement privé

Madame Catherine LE GUERN,  
Cheffe de bureau à la division de l'enseignement privé

Monsieur Maxime PRIOU,  
Chef de bureau à la division de l'enseignement privé

### **Service de l'accompagnement éducatif (SAE)**

Madame Karine BOUTET-SUIGNARD (Jusqu'au 30 novembre 2021),  
Cheffe du service de l'accompagnement éducatif

### **Délégation académique à la formation continue des personnels enseignants, d'éducation, d'orientation et d'encadrement (DAFPEN)**

Monsieur Alain GAUDEUL,  
Délégué académique à la formation continue des personnels enseignants, d'éducation, d'orientation et d'encadrement  
Monsieur Vincent HAVERLANT,  
Chef de bureau à la délégation académique à la formation continue des personnels enseignants, d'éducation, d'orientation et d'encadrement

### **Service des constructions universitaires (SCUS)**

Monsieur Gilles BLANCHARD,  
Chef du service des constructions universitaires et scolaires

Madame Marie-Paule TOUPIN,  
Adjointe au chef de service des constructions universitaires et scolaires

**Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)**

Monsieur Thierry PERIDY,  
Délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Madame Marion DEBOUCHE,  
Adjointe au délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Monsieur Fabrice LANDRY,  
Adjoint au délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

**Délégation régionale académique à la recherche et l'innovation (DRARI)**

Monsieur Pierre-Yves MANACH,  
Délégué régional académique à la recherche et l'innovation

**Article 2 :** Subdélégation de signature est également donnée aux fonctionnaires désignés ci-après à l'effet de valider les engagements juridiques, les demandes de paiement et les recettes dans CHORUS :

**Secrétariat général :**

Madame Annie FORVEILLE,  
Secrétaire générale adjointe de l'académie de Nantes  
Directrice de la prospective et des moyens

**Division du budget et des finances (DBF)**

Monsieur Christophe FERRI,  
Chef de la division du budget et des finances

Monsieur Fawzi BEOUCHE,  
Chef de bureau à la division du budget et des finances

Monsieur Rémy THEOPHANE-ATIENZA,  
Chef de bureau à la division du budget et des finances

Madame Françoise BELLANGER,  
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Monsieur Xavier BAGLIN,  
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Madame Hélène ALLAIN,  
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Madame Céline BLANCHARD  
Gestionnaire de la division du budget et des finances

Monsieur Thomas PRONO  
Gestionnaire de la division du budget et des finances

Madame Céline MENET,  
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Monsieur Anthony D'HERVEZ,  
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Madame Marine RINQUIN  
Gestionnaire de la division du budget et des finances

**Article 3 :** Subdélégation de signature est également donnée aux fonctionnaires désignés ci-après à l'effet de certifier le service fait dans CHORUS :

**Division du budget et des finances (DBF) :**

Monsieur Christophe FERRI,  
Chef de la division du budget et des finances

Monsieur Fawzi BEOUCHE,  
Chef de bureau à la division du budget et des finances

Monsieur Rémy THEOPHANE-ATIENZA,  
Chef de bureau à la division du budget et des finances

Madame Françoise BELLANGER,  
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Madame Mauricette LANDAIS,  
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Monsieur Cédric CASSOU,  
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Madame Amélie ACASTE,  
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Madame Delphine RORTEAU,  
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Monsieur Franck JOUSSEAUME,  
Gestionnaire à la division du budget et des finances  
Madame Céline MENET,  
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Monsieur Anthony D'HERVEZ,  
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Monsieur Xavier BAGLIN,  
Gestionnaire à la division du budget et des finances

Madame Céline BLANCHARD  
Gestionnaire de la division du budget et des finances

Monsieur Thomas PRONO  
Gestionnaire de la division du budget et des finances

Madame Line MAISONNEUVE  
Gestionnaire de la division du budget et des finances

Madame Marine RINQUIN  
Gestionnaire de la division du budget et des finances

Madame Tracy NTIGNONAWOE (à compter du 13 octobre 2021)  
Gestionnaire de la division du budget et des finances

**Article 4 :** Subdélégation de signature est accordée aux fonctionnaires désignés ci-après sur les BOP 163, 219 et 364 (Relance SESAME) à l'effet de valider dans l'application CHORUS Formulaire les transactions de dépenses et de recettes, de subdéléguer les crédits d'engagement et de paiement dans le domaine de compétence de la DRAJES, d'effectuer des validations comptables (après accord de leur supérieur hiérarchique pour les agents de la DRAJES) et la constatation du service fait dans CHORUS :

**Division du budget et des finances (DBF) :**

Monsieur Christophe FERRI,  
Chef de la division du budget et des finances

Madame Marine RINQUIN  
Gestionnaire de la division du budget et des finances

**Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)**

Madame Marion DEBOUCHE,  
Adjointe au délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Madame Zaoudjatta MHOUMADI,

Madame Anaëlle BEZIE,

Madame Ghislaine ECHELARD,

Madame Pascale METIVET,

Madame Claire MULLOT,

Madame Léa CLEMENT,

Madame Pauline LEQUERRE,

Madame Isabelle BRAVARD,

Madame Martine CHAMBAGNE.

**Article 5 :** Les fonctionnaires désignés aux articles 1 à 4 signeront comme il est indiqué aux tableaux annexés au présent arrêté.

**Article 6 :** Les subdélégations ainsi accordées seront adressées au Préfet de la région Pays de la Loire et déposées à la direction régionale des finances publiques des Pays de la Loire.

**Article 7 :** Le secrétaire général de l'académie de Nantes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le 19 novembre 2021

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'W' followed by 'MAROIS' in smaller letters.

William MAROIS



# RÉGION ACADÉMIQUE PAYS DE LA LOIRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Arrêté SG n°2021/66

relatif à la délégation de signature au directeur de directeur académique des services de l'éducation nationale de Maine-et-Loire et à certains agents de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Maine-et-Loire dans le domaine financier

---

Le recteur de la région académique Pays de la Loire  
et de l'académie de Nantes,  
chancelier des universités

- VU le code de l'éducation notamment ses articles R. 222-17, R. 220-20, R. 442-9 ;
- VU le code des marchés publics ;
- VU la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics ;
- VU le décret n°99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifiant la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics et relatif aux décisions prises par l'Etat en matière de prescription quadriennale ;
- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat ;
- VU le décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 portant statut des fonctionnaires stagiaires ;
- VU la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU la loi de décentralisation n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales, notamment ses articles 105 à 109 ainsi que la circulaire n° 2005-109 prise en application ;
- VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;
- VU l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires et leurs délégués ;
- VU le décret 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret n°2016-1413 du 20 octobre 2016 relatif aux emplois fonctionnels des services déconcentrés de l'éducation nationale ;
- VU le décret du Président de la République en date 3 janvier 2013 portant nomination de Monsieur William MAROIS en qualité de Recteur de l'Académie de Nantes ;
- VU le décret du Président de la République en date du 29 juillet 2020 nommant Monsieur Didier MARTIN en qualité de préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;
- VU le décret n° 2015-1616 du 10 décembre 2015 relatif aux régions académiques ;
- VU le décret du Président de la République du 18 janvier 2016 portant nomination de Monsieur Benoît DECHAMBRE en qualité de directeur académique des services de l'éducation nationale de Maine-et-Loire ;



- VU le décret du 26 novembre 2018 portant nomination de Madame Dominique CHEVRINAIS-POGLIO nommée directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale du Maine-et-Loire ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 23 septembre 2021 portant nomination de Madame Isabelle FORET en qualité de secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Maine-et-Loire à compter du 8 novembre 2021 ;
- VU l'arrêté n°2021/SGAR/RECTORAT/2071 du 18 novembre 2021 du préfet de la région Pays de la Loire portant délégation de signature à Monsieur William MAROIS, recteur de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes, chancelier des universités, et autorisant la subdélégation ;
- VU l'arrêté rectoral du 31 mars 2016 modifié portant organisation de l'académie de Nantes ;
- VU l'arrêté rectoral du 31 mars 2016 modifié portant schéma des mutualisations des services déconcentrés de l'académie de Nantes ;
- VU le protocole de mutualisation de la gestion des enseignants du premier degré public signé le 24 novembre 2015.
- VU l'arrêté rectoral du 1<sup>er</sup> septembre 2021 portant organisation de l'administration du rectorat de l'académie de Nantes et attribution de fonctions pour l'année scolaire 2021-2022 ;

## ARRETE

**Article 1 :** Subdélégation de signature est donnée aux fonctionnaires ci-après mentionnés à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, pour l'ensemble de l'académie, les pièces justificatives se rapportant, dans le cadre de la paie sans ordonnancement préalable, à la gestion des opérations relatives aux traitements, salaires et accessoires des personnels enseignants du premier degré public ;

Département	Nom de l'établissement	N°	Nom, prénom et fonction des signataires
Maine-et-Loire	Direction des services départementaux de l'éducation nationale	0490790T	<p><b>Monsieur Benoît DECHAMBRE,</b> Directeur académique des services de l'éducation nationale</p> <p><b>Madame Dominique CHEVRINAIS-POGLIO,</b> Directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale</p> <p><b>Madame Isabelle FORET</b> Secrétaire Générale</p> <p><b>Monsieur Olivier GROMY,</b> Inspecteur de l'Education nationale - Adjoint à l'inspecteur d'académie - Directeur académique des services départementaux chargé du 1<sup>er</sup> degré</p> <p><b>Madame Béatrice BOUCAUD,</b> Cheffe de la division des ressources humaines</p> <p><b>Monsieur Jean-Denis PALU-LABOUREU,</b> Chef de service du SIDEEP</p> <p><b>Madame Chloé BENMOKHTAR,</b> Adjointe au chef de service du SIDEEP</p> <p><b>Madame Carole DEBUT,</b> Cheffe de la division des élèves et du 2<sup>nd</sup> degré</p>

			<b>Monsieur Alain LITRE,</b> Adjointe à la cheffe de la division des élèves et du 2 <sup>nd</sup> degré  <b>Madame Ingrid TANCHOT,</b> Cheffe de la division des affaires financières et des affaires générales
--	--	--	---

**Article 2 :** Les fonctionnaires désignés à l'article 1 signeront comme il est indiqué au tableau annexé au présent arrêté.

**Article 3 :** Les subdélégations, ainsi accordées, seront adressées au Préfet de la Région Pays de la Loire et déposées à la Direction régionale des finances publiques des Pays de la Loire.

**Article 4 :** Le Secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 20 novembre 2021



William MAROIS



# RÉGION ACADÉMIQUE PAYS DE LA LOIRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Arrêté SG n°2021/071 portant modification de l'arrêté 2021/070 portant délégation de signature au secrétaire général et à certains agents du Rectorat de Nantes dans le domaine financier**

Le recteur de la région académique Pays de la Loire et de l'Académie de Nantes,  
chancelier des Universités

- VU le code de l'éducation notamment ses articles R 442-9 et R 911-82 et suivants ;
- VU le code des marchés publics ;
- VU la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics et aux décisions prises par l'Etat en matière de prescription quadriennale ;
- VU la loi 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi 84-16 du 11 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat ;
- VU la loi de décentralisation n° 2004-809, modifiée, du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, notamment ses articles 105 à 109 ainsi que la circulaire n° 2005-109 prise en application ;
- VU le décret n°90-437 du 28 mai 1990 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les changements de résidence des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France, lorsqu'ils sont à la charge des budgets de l'Etat, des établissements publics nationaux à caractère administratif et de certains organismes subventionnés ;
- VU le décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 portant statut des fonctionnaires stagiaires ;
- VU le décret n° 2001-848 du 12 septembre 2001 relatif à la déconcentration de certaines opérations de recrutement et de gestion concernant les ingénieurs et les personnels techniques et administratifs de recherche et de formation de l'Education nationale ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;
- VU le décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret du Président de la République en date du 3 janvier 2013 nommant Monsieur William MAROIS en qualité de recteur de l'académie de Nantes ;
- VU le décret n° 2015-1616 du 10 décembre 2015 relatif aux régions académiques ;

- VU le décret du Président de la République en date du 29 juillet 2020 nommant Monsieur Didier MARTIN en qualité de préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;
- VU l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;
- VU l'arrêté rectoral du 31 mars 2016 portant organisation de l'administration du rectorat de l'académie de Nantes ;
- VU l'arrêté rectoral n° SG/2021/002 relatif à la création de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ;
- VU l'arrêté rectoral n° SG/2021/003 relatif à la création de la délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation ;
- VU l'arrêté rectoral du 1<sup>er</sup> septembre 2021 portant organisation de l'administration du rectorat de l'académie de Nantes et attribution de fonctions pour l'année scolaire 2021-2022 ;
- VU l'arrêté n°2021/SGAR/RECTORAT/2071 du préfet de la région Pays de la Loire, portant délégation de signature à Monsieur William MAROIS, recteur de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes, chancelier des universités, et autorisant la subdélégation ;

## A R R E T E

**Article 1 :** L'article 3 de l'arrêté 2021/070 portant délégation de signature au secrétaire général et à certains agents du Rectorat de Nantes dans le domaine financier est modifié comme suit :

après

Madame Tracy NTIGNONAWOE (à compter du 13 octobre 2021)  
Gestionnaire de la division du budget et des finances

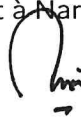
Lire

**Madame Claire HERVOUET**  
**Gestionnaire de la division du budget et des finances**

**Article 2 :** Les autres dispositions demeurent inchangées.

**Article 3 :** Le secrétaire général de l'académie de Nantes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le 1<sup>er</sup> décembre 2021



William MAROIS

Préfecture de Zone de Défense  
et de Sécurité Ouest

**La cheffe du Bureau Zonal de l'Exécution des Dépenses  
et des Recettes du SGAMI OUEST**

**DECISION**

**portant subdélégation de signature aux agents du Bureau Zonal de l'Exécution des Dépenses et des Recettes  
pour la validation électronique dans le progiciel comptable intégré CHORUS  
Service exécutant MISPLTF035**

Vu l'arrêté du 6 mars 2014 portant organisation du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité Ouest ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 14-96 du 22 juillet 2014 portant organisation du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité Ouest ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 21-47 du 9 décembre 2021 donnant délégation de signature à Madame Cécile GUYADER, préfète déléguée pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la zone de défense ouest .

Vu les décisions ministérielles et préfectorales affectant le personnel,

Sur proposition de la préfète déléguée pour la défense et la sécurité auprès du préfet de zone et de sécurité,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation de signature est donnée pour les programmes du ministère de l'intérieur,

- 152 « gendarmerie nationale », titres 2, 3 et 5,
- 161 « intervention des services opérationnels », titres 3 et 5,
- 176 « police nationale », titres 2, 3 et 5,
- 216 « conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », titres 2, 3, 5 et 6,
- 303 « immigration et asile », titres 3 et 5,
- 362 « écologie »,
- 363 « compétitivité »,
- 723 « opérations immobilières nationales et des administrations centrales », titres 3 et 5,

aux agents du Bureau Zonal de l'Exécution des Dépenses et des Recettes du SGAMI OUEST dans les conditions définies ci-après pour les actes suivants :

§ 1- pour la validation électronique dans le progiciel comptable intégré CHORUS de la certification de service fait à :

1. **AUFRAY** Samuel
2. **AVELINE** Cyril
3. **BAJEUX** Manon
4. **BALLUAIS** Olivier
5. **BAUDIER (LEGROS)** Line
6. **BENETEAU** Olivier
7. **BENTAYEB** Ghislaine
8. **BERNARDIN** Delphine
9. **BERTHOMMIERE** Christine
10. **BESNARD** Rozenn
11. **BIDAL** Gérard
12. **BIDAULT** Stéphanie
13. **BOISSY** Bénédicte
14. **BOUCHERON** Rémi
15. **BOUEXEL** Nathalie
16. **BOUVIER** Laëtitia
17. **BRIZARD** Igor
18. **CADEC** Ronan
19. **CADOT** Anne-Lise
20. **CAIGNET** Guillaume
21. **CALVEZ** Corinne
22. **CARO** Didier
23. **CATY** Nina
24. **CHARLOU** Sophie
25. **CHERRIER** Isabelle
26. **CHEVALIER-RIOU** Virginie
27. **CHEVALLIER** Jean-Michel
28. **COISY** Edwige
29. **CONTRAIRE** Sarah
30. **CRISPIN (LEFORT)** Laurence
31. **DAGANAUD** Olivier
32. **DANIELOU** Carole
33. **DEMBSKI** Richard
34. **DISSERBO** Mélinda
35. **DO-NASCIMENTO** Fabienne
36. **DUCROS** Yannick
37. **DUPUY** Véronique
38. **EIGELDINGER (PELLIEUX)** Aurélie
39. **EVEN** Franck
40. **FAURE** Amandine
41. **FOURNIER** Christelle
42. **FUMAT** David
43. **GAC** Valérie
44. **Gaignon** Alan
45. **GARANDEL** Karelle
46. **GAUTIER** Pascal
47. **GERARD** Benjamin
48. **GHIGO** Julie
49. **GIRAULT** Cécile
50. **GIRAULT** Sébastien
51. **GRILLI** Mélanie
52. **GUENEUGUES** Marie-Anne
53. **GUESNET** Leila
54. **GUERIN** Jean-Michel
55. **GUILLOU** Olivier
56. **HERY** Jeannine
57. **HOCHET** Isabelle
58. **JANVIER** Christophe
59. **KERAMBRUN** Laure
60. **KEROUSSE** Philippe
61. **LAPOUSSINIÈRE** Agathe
62. **LE BRETON** Alain
63. **LE GALL** Marie-Laure
64. **LE NY** Christophe
65. **LE ROUX** Marie-Annick
66. **LECLERCQ** Christelle
67. **LEMONNIER** Corentin
68. **LERAY** Annick
69. **LERMENIER** Lionel
70. **LODS** Fauzia
71. **LUNVEN** Elodie
72. **MARCHAND** Elitza
73. **MARSAULT** Hélène
74. **MAY** Emmanuel
75. **MENARD** Marie
76. **NAULIN** Catherine
77. **NJEM** Noémie
78. **PAIS** Régine
79. **PERNY** Sylvie
80. **PIETTE** Laurence
81. **PRODHOMME** Christine
82. **REPESE** Claire
83. **ROBERT** Karine
84. **ROPERT** Laëtitia
85. **ROUAUD** Elodie
86. **ROUX** Philippe
87. **SADOT** Céline
88. **SALAUN** Emmanuelle
89. **SALLES (GATECLOUD)** Vanessa
90. **SALM** Sylvie
91. **SAVATTE (PECH)** Sabrina
92. **SEREDINE** Laura
93. **SOUFFOY** Colette
94. **TIZON** Stéphanie
95. **TOUCHARD** Véronique
96. **TREHEL** Sophie
97. **TRIGALLEZ** Ophélie
98. **TRILLARD** Odile
99. **VERGEROLLE** Lynda
100. **VOLLE** Brigitte

§ 2- pour la validation électronique dans le progiciel comptable intégré CHORUS des engagements juridiques et des demandes de paiement à :

- |                                    |                                |
|------------------------------------|--------------------------------|
| 1. AVELINE Cyril                   | 29. GRILLI Mélanie             |
| 2. BAUDIER (LEGROS) Line           | 30. GUENEUGUES Marie-Anne      |
| 3. BENETEAU Olivier                | 31. GUESNET Leila              |
| 4. BENTAYEB Ghislaine              | 32. GUERIN Jean-Michel         |
| 5. BERNARDIN Delphine              | 33. HERY Jeannine              |
| 6. BIDAULT Stéphanie               | 34. HOCHET Isabelle            |
| 7. BOUCHERON Rémi                  | 35. KEROUASSE Philippe         |
| 8. BRIZARD Igor                    | 36. LE NY Christophe           |
| 9. CADOT Anne-Lise                 | 37. LERAY Annick               |
| 10. CARO Didier                    | 38. LERMENIER Lionel           |
| 11. CHARLOU Sophie                 | 39. LODS Fauzia                |
| 12. CHERRIER Isabelle              | 40. MARSAULT Hélène            |
| 13. CHEVALLIER Jean-Michel         | 41. MAY Emmanuel               |
| 14. COISY Edwige                   | 42. MENARD Marie               |
| 15. CONTRAIRE Sarah                | 43. NJEM Noémie                |
| 16. CRESPIN (LEFORT) Laurence      | 44. PAIS Régine                |
| 17. DANIELOU Carole                | 45. PERNY Sylvie               |
| 18. DISSERBO Mélinda               | 46. REPESSE Claire             |
| 19. DO-NASCIMENTO Fabienne         | 47. ROBERT Karine              |
| 20. DUCROS Yannick                 | 48. ROUAUD Elodie              |
| 21. EIGELDINGER (PELLIEUX) Aurélie | 49. SALAUN Emmanuelle          |
| 22. FUMAT David                    | 50. SALLES (GATECLOUD) Vanessa |
| 23. GAC Valérie                    | 51. SALM Sylvie                |
| 24. GAIGNON Alan                   | 52. SOUFFOY Colette            |
| 25. GARANDEL Karelle               | 53. TOUCHARD Véronique         |
| 26. GAUTIER Pascal                 | 54. TREHEL Sophie              |
| 27. GERARD Benjamin                | 55. TRIGALLEZ Ophélie          |
| 28. GIRAULT Sébastien              | 56. VERGEROLLE Lynda           |

§ 3- pour la validation électronique dans le progiciel comptable CHORUS des titres de perception à :

1. CARO Didier
2. CHARLOU Sophie
3. GUENEUGUES Marie-Anne
4. LERMENIER Lionel
5. NJEM Noémie

**Article 2** - La décision établie le 25 octobre 2021 est abrogée.

**Article 3** - Cette décision sera portée à la connaissance du directeur régional des finances publiques de la région Bretagne et du directeur départemental des finances publiques d'Ille et Vilaine.

**Article 4** - Madame la Préfète déléguée pour la défense et la sécurité auprès de la zone de défense et de sécurité Ouest est chargée de l'exécution et de la publication de la présente décision au recueil des actes administratifs dans les mêmes conditions que l'arrêté préfectoral n° 21-47 du 9 décembre 2021.

Fait à Rennes, le 24 décembre 2021

La cheffe du Centre de Services Partagés CHORUS  
du SGAM OUEST

Antoinette GAN



